

Procès - verbal

SESSION

du vendredi 24 novembre 2023
à Lons le Saunier



La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le vendredi 24 novembre 2023, en présentiel au siège à Lons le Saunier et en visioconférence.

La séance débute à 10 heures 05.

Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur Alpy Jean-Baptiste
Monsieur Bailly Franck
Madame Bailly Isabelle
Monsieur Buchet Christophe
Monsieur Camuset Alexandre
Monsieur Druot Éric
Monsieur Duquet Vincent
Monsieur Ferreux Emmanuel
Monsieur Gros Jean-Pierre
Madame Grossiord Elise
Monsieur Guillot Rémy
Monsieur Lacroix Philippe
Monsieur Lavrut François
Madame Michaud Sylvie
Monsieur Mougeot Patrick
Monsieur Perrot Frédéric
Monsieur Rizzi Emmanuel
Monsieur Saive Nicolas
Monsieur Schouwey Emmanuel

Excusés ou absents

Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Madame Banderier Yevgeniya
Monsieur Blondeau Olivier
Monsieur Bongain Cédric
Monsieur Bouillet Mathias
Madame Duc Carmel
Monsieur Gérard Christian
Monsieur Jouffroy Jean
Monsieur Louis Jacques
Monsieur Moyne Gilbert
Madame Patenat Marielle
Monsieur Perrod Emmanuel
Monsieur Ramaux Stéphane
Madame Poncet Lucie
Monsieur Poncet Sylvain
Monsieur Socie Yves
Monsieur Vuitton Patrick

S O M M A I R E

Accueil par M. François Lavrut, président.....	4
Adoption du procès-verbal de la session du 15 mars 2023.....	6
Adoption du budget rectificatif 2023	7
Présentation et adoption des non-valeurs, du budget initial 2024, des tarifs 2024 et des délibérations budgétaires.....	22
Motions.....	41
Intervention de M. François Lavrut, président.....	50
Clôture par M. le directeur de la DDT, représentant le préfet du Jura.....	62

Accueil par M. François Lavrut, président

Monsieur François Lavrut

(la séance débute à 10 heures 05)

Bonjour à toutes et à tous. Nous avons aujourd'hui une session un peu particulière. Pour celle de printemps, le président de la République avait fait la surprise de venir au marché de Dole, ce qui a fait que Monsieur le préfet était arrivé en retard à notre session. Aujourd'hui, l'horaire est interverti puisqu'il est prévu qu'il arrive à 13 heures à Moirans en Montagne pour une séance « éducation à l'environnement » avec des élèves et, vers 14 heures, pour une séance « remise de médailles » pour la lutte contre les incendies de forêt de 2022 où je suis convié, ainsi que Christophe (Buchet). Nous allons donc devoir écourter cette session en abandonnant le thème qui était prévu, à savoir « l'engagement des femmes en agriculture », avec une table ronde et des échanges. Mais nous gardons le thème puisque nous l'avons reprogrammé au mois de mars. Nous allons donc écourter pour impérativement finir la session vers 12 heures – 12 heures 15, en sachant qu'on laissera la place au débat d'actualité, peut-être plutôt "politique", afin que chacun d'entre vous puisse s'exprimer.



Nouveau membre associé

**Accueil Philippe Lacroix, nouvel élu CRPF,
en remplacement de Patrick Bourgeois**

Session Chambre d'agriculture du Jura 24 novembre 2023

5



J'accueille Philippe Lacroix, qui est membre élu CRPF¹, membre de Chambre associé. Il est invité au bureau de la Chambre d'agriculture, où il y a toujours eu un forestier.

¹ Centre régional de la propriété forestière

Il a une implication assez forte dans le dossier et nous nous côtoyons régulièrement puisque, en tant que président de Chambre, je préside l'association ADEFOR² qui regroupe l'ensemble des techniciens de la Chambre et du CRPF au niveau du Jura. Merci à Philippe pour son engagement à nos côtés. Il fait en effet remonter les points que la forêt doit apporter à la contribution de la Chambre d'agriculture.

Nous avons des membres de Chambre excusés. Il y a bien sûr Monsieur le préfet -il est représenté par Jean-Christophe Cholley, directeur adjoint de la DDT³-, Clément Pernet, président du Conseil départemental, tous les deux étant à la visite du président de la République. Pour les parlementaires, je n'ai pas toutes les excuses. Il pourrait arriver que certaines passent dans la matinée. Mais comme je n'ai pas de retour pour le moment, je préfère les excuser avant de commencer. Je remercie tous les invités, en dehors des membres de Chambre présents. Je ne les citerai pas tous pour ne pas en oublier. Je vois mon collègue de la Chambre de commerce et d'industrie, Jean-Pierre Parizon, merci à lui pour sa présence. Nous avons en effet quelques échanges entre la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture. La Chambre de métiers est aujourd'hui représentée par sa Secrétaire générale. Je vois que Monsieur Poncet est présent, donc merci au Conseil régional d'être représenté. Le point principal à l'ordre du jour de ce matin sera le BR⁴ et le budget primitif 2024. La directrice générale m'indique que nous avons le quorum. Deux motions ont été déposées par la Confédération paysanne. Elles seront abordées après le budget et avant mon intervention. Après mon intervention, je vous propose de faire vos prises de parole plutôt d'ordre politique.

Le déjeuner aura lieu au restaurant Rouget de Lisle à Lons le Saunier.

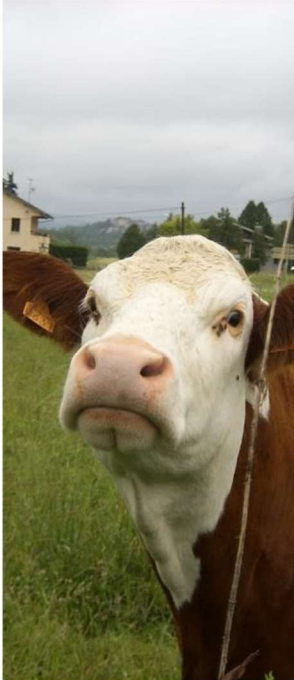
² Association pour le développement de la forêt

³ Direction départementale des territoires

⁴ Budget rectificatif

Adoption du procès-verbal de la session du 15 mars 2023

Monsieur François Lavrut



Adoption du procès-verbal de la session du 15 mars 2023

Mis en ligne sur le site internet de la Chambre d'agriculture du Jura

Vote pour adoption

Membres élus : 35

Quorum : 18

Membres présents :

Pour :

Contre :

Abstention :

Carton bleu :	POUR
Carton orange :	CONTRE
Carton crème :	ABSTENTION

Session Chambre d'agriculture du Jura 24 novembre 2023

6



Le procès-verbal de la session de mars dernier vous a été communiqué via notre site. Est-ce que vous avez des remarques ? Je n'en vois pas. Qui est contre l'adoption du procès-verbal de la session du mois de mars ? Y a-t-il des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
Le procès-verbal de la session du 15 mars 2023
est adopté à l'unanimité

Adoption du budget rectificatif 2023

Monsieur François Lavrut

Je passe la main à Estelle (Wurpillot) pour le BR.

Madame Estelle Wurpillot

Merci. Bonjour à tous. Nous allons présenter à trois voix le BR et nous ferons de même pour le BI⁵. Je vais vous présenter une personne que vous avez peut-être déjà aperçue avant dans nos précédentes sessions, elle a changé de casquette depuis. Il s'agit d'Hélène Chassain, qui est notre nouvelle responsable budgétaire depuis le mois de juillet. Sa participation sera importante et comme c'est sa première session, elle a un peu la pression. Mais je n'ai aucune crainte sur le fait que cela se passe bien puisqu'elle maîtrise son sujet sur le bout des doigts. Je vous propose donc de passer au BR.



Préambule

Bascule vers une comptabilité analytique

→ Possibilité d'analyser à partir de la comptabilité notre fonctionnement : détail d'une activité, analyse des coûts etc

Bâtir des prévisions, prévoir les budgets, constater les réalisations, comprendre les écarts : outil de pilotage

Quelques changements de méthode et de présentation du budget

Enorme travail d'Hélène CHASSAIN, notre responsable budgétaire, pour construire ces outils



Je dois vous dire qu'avec l'arrivée d'Hélène (Chassain), nous avons enfin réussi à nous mettre dans de bonnes conditions pour avoir une comptabilité analytique, donc en ayant enfin la capacité de pouvoir analyser plus finement notre comptabilité qu'on ne le faisait avant et de pouvoir s'en servir comme un vrai outil de pilotage. C'est en partie dû au fait que nous avons changé de logiciel comptable depuis le 1^{er} janvier, mais c'est surtout lié à l'arrivée d'Hélène (Chassain) qui connaissait bien notre comptabilité.

⁵ Budget initial

À son arrivée en tant que responsable budgétaire, elle a pris les choses en main pour pouvoir construire ce qu'on n'arrivait pas à faire jusqu'à présent, c'est-à-dire un budget présenté sous une forme analytique, qui nous permet d'exploiter les données, de pouvoir faire des calculs de coûts, des budgets prévisionnels par action, de pouvoir avoir un suivi un peu plus fin de notre activité et donc de pouvoir réagir si les choses ne se passent pas comme prévu. Il s'agit en fait de l'outil de pilotage qui nous manquait. Je ne vais pas ajouter de la pression à Hélène (Chassain), mais l'outil est construit et, maintenant, il va falloir le mettre en face de la vraie vie. Je suis assez optimiste concernant la suite que l'on pourra donner à ces travaux. Un énorme travail a été conduit par Hélène (Chassain) depuis cet été. Il ne ressortira pas forcément de la présentation qui va vous être faite, mais derrière, cela a vraiment nécessité des heures et des heures de travail afin de tout reprendre dans notre comptabilité. Je tenais donc à féliciter Hélène (Chassain) pour cet énorme travail qu'elle a conduit pour nous.



BUDGET RECTIFICATIF 2023

RAPPEL sur la construction du Budget Initial 2023

Volonté au BI 2023 de construire un budget permettant une comptabilité analytique et cela en lien avec la bascule sous un nouvel outil comptable QUALIAC

MAIS difficultés RH, ce qui n'a pas permis de le faire : BI construit sans changement de méthode et dans un délai court

Méthode pour le BR :

- Reconstruction d'un budget en ventilant toutes les lignes selon les codes analytiques (détail)
- Établir un prévisionnel plus fin pour cette fin d'année 2023 (dépenses et recettes à ce jour + estimation fin d'année + marges de sécurité maîtrisées)



Comparaison BI / BR plus difficile pour cette année



Par rapport à notre BR, nous avons construit un BI en 2023 dans des conditions un peu particulières puisqu'on avait une autre responsable budgétaire auparavant qui avait quelques soucis de santé, plus un outil qui était en train de changer. Ce qui fait que nous n'avons pas pu faire vraiment ce que nous avons envisagé sur notre BI, c'est-à-dire le construire en mode analytique. Le BI a donc été bâti avec l'ancienne méthode et là, nous allons vous proposer un BR construit avec la nouvelle méthode ! Nous avons ainsi un BI qui a été fait par type de dépense et là, on a reconstruit notre BR plutôt par type d'action. La bascule est à ce niveau-là. Ce qui fait que la comparaison avec le BI est un peu plus compliquée, mais nous avons essayé de rendre les choses les plus lisibles possibles pour que vous vous y retrouviez. Pour faire notre BR, Hélène (Chassain) a repris toutes nos lignes de dépenses et de recettes pour les remettre en face des codes analytiques. Elle a donc tout remis dans des petites cases et, de là, nous avons regardé où nous en étions le jour où nous avons fait ce bilan et nous avons pu faire notre prévisionnel de manière assez fine concernant ce qu'on allait dépenser ou recevoir en recettes jusqu'à la fin de l'année.

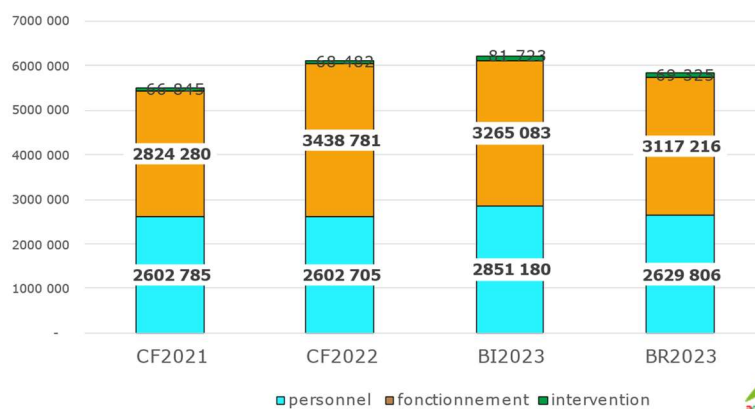
Nous avons introduit quelques marges de sécurité, mais que nous avons parfaitement identifiées pour être sûr de pouvoir finir l'année avec notre BR, ceci sans prendre trop de marges, en tout cas pas de marges inutiles. C'est de cette façon que nous avons construit notre BR. Je passe la parole à Hélène (Chassain) pour nous présenter le résultat de tout cela.

Madame Hélène Chassain



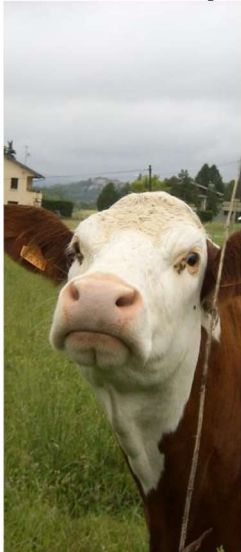
BUDGET RECTIFICATIF 2023

Evolutions des dépenses



Bonjour. La diapositive que vous avez à l'écran vous montre l'évolution des dépenses depuis le CF⁶ 2021. Vous voyez qu'on a une baisse des charges de personnel par rapport au BI, une baisse des charges de fonctionnement et environ 12 000 € de baisse sur les charges d'intervention qui correspondent aux subventions non-obligatoires dont on verra le détail plus loin.

Madame Estelle Wurpillot



BR 2023 : évolution des dépenses

Masse salariale : 45,59 ETP

Postes vacants en cours d'année :

Conseiller bio, filière (2 conseillers), boues, aménagement

Recrutements : forêt, filière (1 conseiller), boues, aménagement avec des postes vacants plusieurs mois

Valeur du point salarial : +1,75 % au 1^{er} juillet 2023

→ Sans la marge de sécurité (200.000 €) quasi maintiendu prévisionnel sur la masse salariale (20.000 €)



⁶ Compte financier

Concernant la masse salariale, on a un résultat projeté final qui serait de 45,59 ETP⁷ en réel, donc une diminution par rapport à ce que nous avons prévu. Mais si on transforme cela en euros, vous verrez que l'évolution est un peu moindre. Nous avons eu des postes vacants tout au long de l'année, ce qui reflète un peu la vie de l'entreprise, avec des départs et des recrutements toujours en cours. Le poste de conseiller bio est vacant. Nous ne l'avons pas renouvelé cette année compte tenu du contexte particulier de l'agriculture biologique. Nous avons en effet dû revoir un peu nos actions à la baisse dans ce domaine, en espérant que nous pourrions rapidement remonter en puissance sur le sujet. Il y a eu le départ de deux conseillers qui travaillaient sur les filières, du moins en partie sur les filières puisque ce n'était pas à temps plein sur ce sujet. Notre conseiller boues historique est parti rejoindre l'équipe forêt. Il a donc fallu recruter aussi un nouveau conseiller sur les boues. Il y a toujours un poste de chargé d'études en aménagement qui était vacant. Nous avons enfin réussi à remplir complètement l'équipe forêt. Nous avons quatre personnes à ce jour sur cette équipe. Assez récemment, nous avons pu recruter une conseillère sur la partie filières. Sur les boues, nous avons également une nouvelle conseillère qui a commencé ses missions il y a quelques semaines. Nous attendons notre nouveau chargé d'études sur l'aménagement, il arrivera tout début décembre. À chaque fois, ces nouveaux recrutements ont laissé quelques mois de vacance de postes, ce qui fait qu'au final, notre masse salariale est moindre que ce que nous avons imaginé. Nous avons donc plutôt subi cette baisse. Nous avons aussi connu une évolution de la valeur du point d'indice salarial de 1,75% au 1^{er} juillet 2023. On l'a réintégré dans notre BR. Au final, puisque nous avons construit notre BI avec l'ancienne méthode, c'est-à-dire en mettant deux ETP pleins de marge de sécurité, si on retire ces 200 000 € qui correspondent à cette marge, on est à peu près à notre prévisionnel, ce que nous avons prévu au BI, avec un écart de 20 000 €. Nous avons fait un BI sur la masse salariale qui était déjà contraint puisqu'on l'avait plafonné au montant du BI de 2022. Nous avons eu des évolutions de la masse salariale classique et normale et nous avons bloqué notre budget au niveau du BI 2022. On était donc déjà dans un système un peu contraint et là, nous sommes un peu en dessous. La charge salariale a donc été maîtrisée, ce qui était une vraie volonté pour essayer de rééquilibrer les choses en termes de budget. Voilà pour la masse salariale.

Madame Hélène Chassain



BR 2023 : évolution des dépenses

Charges de fonctionnement :

Baisse des charges de location, affranchissement, fournitures, FIPH, et divers achats liés à l'activité

Maintien des hypothèses hautes sur les consommables (eau, gaz, électricité, carburant)

Augmentation de l'intérim (appui installation), assurances, équipements pour nouveaux arrivants, formation

FNAGE : bascule en juin à une gestion Pôle Emploi, sans amortisseur.

1^{er} semestre : ticket + cotisation = 23.665 €

2^{ème} semestre : indemnités versées = 57.485 €

→ **Économie de 150.000 € / BI (plutôt réduction des marges de sécurité)**



⁷ Equivalents temps plein

Au niveau des charges de fonctionnement, nous avons eu une baisse. Nous avons maîtrisé nos dépenses. Nous avons réduit nos marges de sécurité sur tout ce qui est charges de location, affranchissement et fournitures diverses, notre taxe FIPH⁸ et les divers achats liés à l'activité de la Chambre. Tout ceci en lien avec les chefs de services, avec qui nous avons travaillé depuis 2 ou 3 mois afin qu'ils ciblent vraiment leurs dépenses. Ensuite, nous avons maintenu des hypothèses assez hautes sur tout ce qui est fluides, donc les consommables (eau, gaz, carburant, électricité) en lien avec l'inflation. Nous restons prudents. Le poste « intérim » a bien augmenté aussi suite aux nombreux dossiers installation qui ont dû être instruits par l'équipe. Les assurances ont augmenté également. Comme l'a dit Estelle (Wurpillot), de nouveaux agents sont arrivés. Nous avons donc eu les dépenses d'équipement et de formation qui vont avec. Le FNAGE⁹ constitue un poste qui a bien augmenté.

Madame Estelle Wurpillot

Il s'agit de notre auto-assurance chômage.

Madame Hélène Chassain

Ce n'est plus le FNAGE qui s'occupe de verser les allocations-chômage aux anciens salariés au chômage, c'est dorénavant Pôle emploi depuis le 1^{er} juin 2023. Maintenant, nous avons des factures mois par mois des allocations que verse Pôle emploi. Comme il est toujours difficile de savoir quel ancien agent retrouvera du travail d'ici un mois ou deux, nous avons émis des hypothèses assez hautes. Cela représente tout de même une économie de 150 000 € par rapport au BI 2023. Pour ce qui concerne les cotisations obligatoires, on voit qu'on a une petite baisse. Elle est due à la cotisation au Fonds stratégique bois et forêt qui a baissé par rapport au prévisionnel. Au niveau des subventions non-obligatoires, nous avons eu beaucoup moins de demandes de participation à des fêtes ou à des remises de prix que par rapport aux années précédentes. Les cotisations non-obligatoires, qui correspondent aux charges d'intervention, sont stables. Nous passons aux dépenses, avec l'évolution des recettes.



BR 2023 : évolution des dépenses

Cotisations et subventions:

	BI 2023	BR 2023
Cotisations Obligatoires	2 009 141€	1 974 360€
Subventions Non Obligatoires	81 723€	69 325€
Cotisations Non Obligatoires	29 800€	28 949€
Total Subventions & Cotisations	2 120 664€	2 072 634€

Cotisations obligatoires : baisse sur la cotisation fonds stratégique bois et forêt

Subventions non obligatoires baisse sur les demandes de participations à manifestation + divers

Cotisations non obligatoires : peu de changement



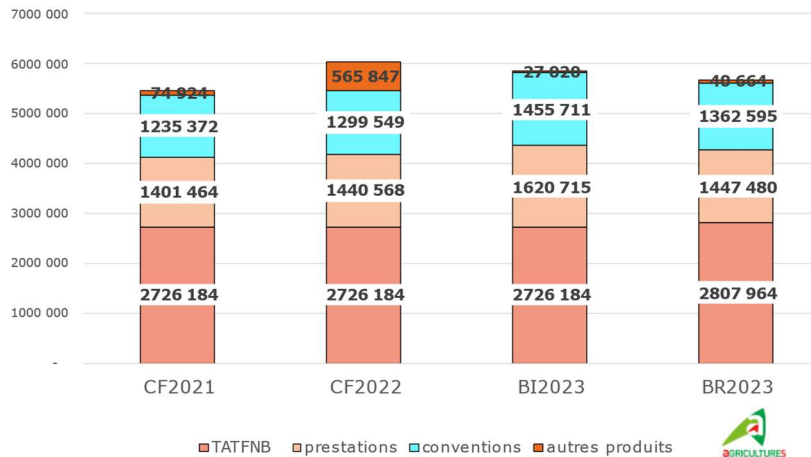
⁸ Fonds pour l'insertion des personnes handicapées

⁹ Fonds national d'aide à la gestion de l'emploi



BUDGET RECTIFICATIF 2023

Evolution des recettes



La partie recettes est en progression, en évolution. Je vais revenir sur la TATFNB¹⁰ car nous avons eu une évolution qui a été actée concernant l'augmentation du plafond pour les Chambres d'agriculture de 3% en cours d'année 2023, ce qui a été une bonne nouvelle puisque, depuis plus de 10 ans, le montant était complètement fixe. Et là, nous avons pu avoir une rallonge de 3%, ce qui nous a un peu soulagés. Il y avait en effet une certaine urgence à intégrer ces 3%. Nous avons été alertés par les services de la DDFIP¹¹ qui avaient besoin que nous statuions sur notre budget pour intégrer cette augmentation de 3% et pouvoir, ensuite, faire les appels TATFNB auprès des propriétaires. Nous avons donc dû passer cette décision au bureau de mai, comme nous le permet la délégation que nous faisons à chacune des sessions pour pouvoir autoriser le bureau à prendre des décisions budgétaires en absence de session. C'est donc ce que nous avons fait au mois de mai et je vais vous donner le détail de cette délibération qui est un peu compliquée à suivre. Sur le tableau que vous avez à l'écran, en haut à droite, l'augmentation de la TATFNB de 3% représente 81 786 €. Là, c'est l'augmentation que nous avons, donc +3%. Mais comme nos cotisations au réseau consulaire, réseau Chambres au niveau national ou régional, sont calculées en fonction de notre montant de TATFNB, cela a eu un impact sur nos cotisations Chambres d'agriculture France et Chambre régionale qui ont augmenté chacune de 8 179 €. C'est ce que vous retrouvez en dépenses en plus. Comme notre contribution à Chambres d'agriculture France a augmenté, notre compensation de l'évolution du surcoût de la cotisation au réseau national nous fait un petit bonus sur cette compensation de 6 135 €. Et comme à cette époque, quand nous avons passé cette modification au bureau, nous avons eu les notifications définitives des contributions forestières, nous en avons profité pour les mettre à jour.

¹⁰ Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti

¹¹ Direction départementale des finances publiques

Nous avons donc eu une augmentation de la cotisation au CNPF¹² et une diminution au Fonds stratégique forêt bois et au service commun valorisation bois et territoires, géré par le réseau des Chambres, ainsi qu'un ajustement de la cotisation aux communes forestières. Nous avons donc fait ces ajustements budgétaires en cours d'année, ce qui nous a fait un bonus de 68 765 €. Les recettes sont donc un peu supérieures aux dépenses, ce qui a impacté directement notre résultat d'exercice au niveau du BR puisque nous avons un résultat au BI qui était en déséquilibre de 368 355 €. Cette modification nous a fait passer à un déséquilibre de 299 591 €. Voilà le détail de la délibération que le bureau a prise par rapport à l'intégration de ces 3%.
Nous passons à la suite des recettes.

Madame Hélène Chassain



BR 2023 : évolution des recettes

Evolution de la TATFNB :

+ 3% en cours d'année (bureau de mai 2023)

Décision du bureau de mai 2023

Suite modification du plafond TATFNB pour les chambres

Certaine urgence pour permettre à la DDFIP d'anticiper les appels sur la TATFNB



Année 2023

Section de Fonctionnement

Dépenses en plus		45 481,00 €
6571	Cotisation APCA Chambres d'agriculture France	8 179,00 €
65743	Cotisation CRA	8 179,00 €
6572	Cotisation FNMPP	8 179,00 €
6573	Cotisation CNPF	20 944,00 €
Recettes en moins		- €
TOTAL Dépenses supplémentaires - Section Fonctionnement		45 481,00 €
Diminution déséquilibre Budgétaire		68 765,00 €

Décision Modificative N°1

Recettes en plus		87 921,00 €
757	TATFNB : augmentation du plafond de 3% de la part dédiée Chambres compensation surcoût et FSB	81 786 € 6 135 €
Dépenses en moins		26 325,00 €
6575	cotisation fonds stratégique Forêt Bois	11 266,00 €
6576	services communs "valorisation du bois et territoire"	14 968,00 €
6576	cotisations communes forestières	91,00 €
TOTAL Recettes supplémentaires- Section Fonctionnement		114 246,00 €
Augmentation déséquilibre Budgétaire		- €

Evolution du Résultat Prévisionnel résultant du BR1 2020

68 765,00 €

Conclusion:

Le Budget Initial 2023 voté par l'Assemblée réunie en Session le 25 novembre 2022 était en déséquilibre de -368 355 €. Le résultat prévisionnel passerait désormais à un déséquilibre de -299 591€ dans ce BR 2023.

Evolution du Fonds de Roulement résultant du BR1 2020

68 765,00 €



¹² Centre national de propriété forestière



BR 2023 : évolution des recettes

Diminution des conventions :

Prévisions optimistes sur de nouvelles actions
non financement de l'expérimentation par le CR
Retard dans les actions forêt (ADEVBOIS)
Bascule de conventions vers prestations (ex bilan C)
-93.000 € / BI



Concernant les conventions, comme l'a dit Estelle (Wurpillot) tout à l'heure, nous avons eu des postes vacants sur l'équipe forêt, ce qui a fait que nous n'avons pas pu répondre aux actions spécifiques pour ADEVBOIS, c'est donc de la trésorerie en moins. Au niveau des diagnostics bilan carbone, on les avait mis dans le BI en conventions et cela a migré vers des prestations. Au niveau du Conseil régional, nous avons eu moins de subventions que prévu, suite à l'arrêt de certaines actions, notamment l'expérimentation. Ce qui fait -93 000 € par rapport à notre BI. Ensuite, nous passons aux prestations.

Madame Estelle Wurpillot



BR 2023 : évolution des recettes

Poursuite de la progression des prestations :

Les historiques

PAC : 316.000 €

Installation (PE, avenants) : 166.000 €

Traçaculture : 100.000 € hors déplacement

Plan d'épandage : 92.000 €

Captages : 130.000 €

Boues : 111.000 €

MesP@rcelles : 81.500 €



Sur les prestations, il y a une évolution plutôt favorable. Nous avons voulu présenter les choses en reprenant nos piliers, donc nos prestations les plus historiques pour, ensuite, parler des autres qui sont plutôt en développement.

Sur les historiques, on a les déclarations PAC¹³ pour lesquelles on accompagne à peu près la moitié des exploitants du Jura pour faire leur déclaration de surfaces. L'année 2023 a été une année de début de nouvelle PAC. Nous avons donc eu pas mal de rendez-vous qui ont été pris, ce qui nous fait un chiffre d'affaires en petite progression, mais en progression tout de même, à 316 000 € pour cette année 2023. Là, il s'agit d'un chiffre définitif puisque la campagne est finie. Concernant les dossiers « installation », on reste sur une année exceptionnelle. L'année dernière, nous avons fait 86 dossiers d'installation. Cette année, on reste sur une forte dynamique puisqu'on est toujours sur les règles de l'ancien programme. Nous sommes autour de 80 dossiers cette année. Nous avons donc un chiffre d'affaires qui reste exceptionnel. Pour rappel, sur les années classiques précédentes, on était en moyenne à 50 installations par an. Nous avons donc une forte dynamique sur l'installation, tant mieux ! Parmi nos autres piliers, il y a Traçaculture, les plans d'épandage et les captages qui restent à des montants stables. Mais il est tout de même bien de se remettre en tête le montant de ces marchés. Les épandages des boues de stations d'épuration sont en légère progression cette année puisqu'il y a une reprise des épandages agricoles qui avaient été suspendus avec la période Covid. Il y a une reprise de ces épandages et notamment la mise à jour du plan d'épandage pour la station de Montmorot qui nous fait augmenter le montant des prestations. « mesp@rcelles ® » continue sa progression, ce qui représente tout de même 80 000 € de prestations cette année.



BR 2023 : évolution des recettes

Poursuite de la progression des prestations :

Celles en développement

CSP : 24.000 € ind. + 10.000 € coll. Viti

Diagnostic carbone : 19.000 €

Les études :

PLUi : 34.000 €, filières steak haché : 23.000€, études sédiments VNF : 13.000 €, filière volaille : 10.000 €, compensation PV au sol : 5 500 €, etc

**→ Au final : hors 200.000 € de marge de sécurité,
+26.000 € de recettes**



Si on passe aux autres prestations qui sont en évolution, nous avons le fameux CSP¹⁴. Il démarre sur cette année 2023, mais petitement. La prestation est calée. Nos conseillers commencent à être bien rodés à l'exercice. Vous avez le chiffre d'affaires qu'on a pu faire en individuel. Là, c'est l'équipe Chambre du Jura qui conduit ces conseils stratégiques et nous avons les CSP collectifs qui sont mis en place pour les viticulteurs. C'est la Chambre de Saône et Loire qui vient faire cette prestation pour nous. Nous avons la charge d'organiser ce collectif et ce sont les conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire qui viennent faire la partie technique. Nous avons une bonne évolution des diagnostics carbone.

¹³ Politique agricole commune

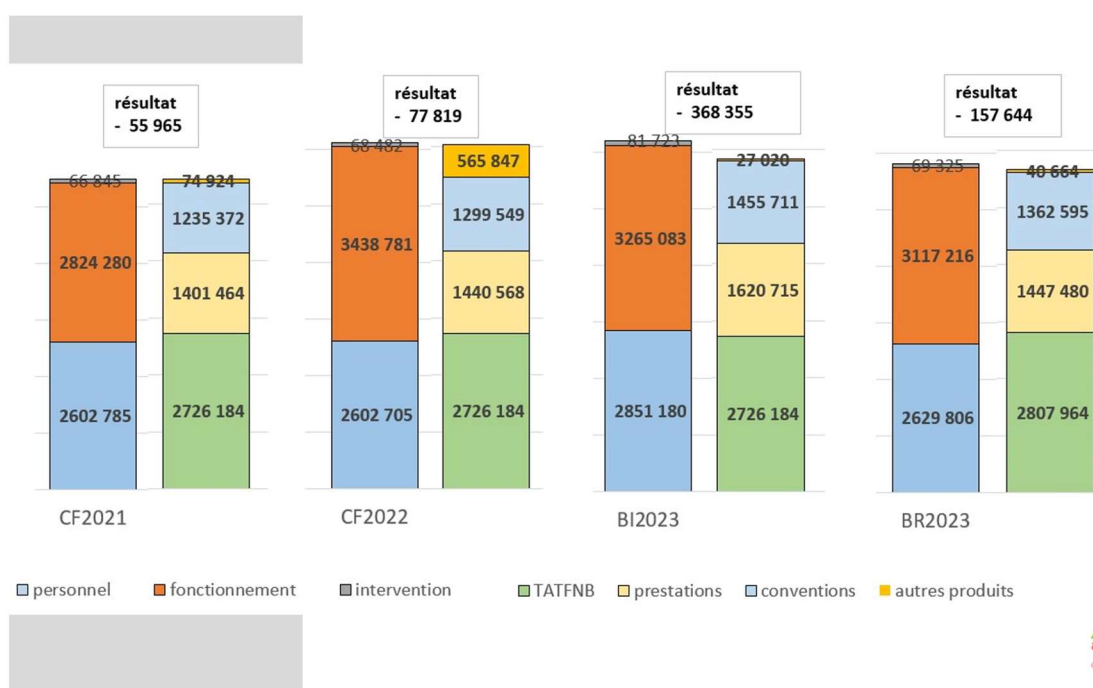
¹⁴ Conseil stratégique phytosanitaire

Le chiffre d'affaires est à 19 000 €. Retenez ce chiffre car vous allez voir le prévisionnel sur 2024. Vous verrez que c'est quelque chose qui évolue fortement. Nous avons aussi souhaité rappeler la part des études. Nous sommes tout de même beaucoup -et tant mieux- sollicités pour conduire des études qui elles-mêmes conduisent, après, à des actions pour le monde agricole. Il y a les diagnostics agricoles pour les PLUi¹⁵. Nous sommes également sollicités pour de la structuration de filière, parfois sur la partie études préalables, mais également parfois, après, pour des choses beaucoup plus opérationnelles pour finaliser la construction de la filière. Là, on a cité le steak haché ou la volaille bio. Nous avons également été sollicités par VNF¹⁶ pour faire des études par rapport à l'épandage de sédiments puisque le canal va être curé. Les sédiments propres issus de ce curage vont pouvoir être épandus pour avoir un effet structurant sur les sols. Nous avons aussi été sollicités sur des études de compensation pour du panneau photovoltaïque au sol, donc avec un impact sur du foncier agricole. Nous avons été sollicités pour pouvoir mesurer cet impact. Pour finir, si on reprend par rapport à notre BI 2023, si on retire les 200 000 € de marge de sécurité qu'on s'était mis en prestations non-identifiées, on progresse de 26 000 € en recettes sur ces prestations.

Madame Hélène Chassain

Vous avez ensuite l'évolution entre nos dépenses et nos recettes. On affiche un résultat de -157 644 € par rapport à un BI où on annonçait -368 355 €. On voit que nos charges de fonctionnement sont en diminution, ainsi que nos charges de personnel et nos prestations avec les conventions. Les 40 664 € correspondent aux autres produits. Ce sont principalement des prises en charge de formation par OCAPIAT¹⁷ qui nous sont remboursées.

Nous passons aux investissements et je laisse la parole à Denis (Legrand).



¹⁵ Plan local d'urbanisme intercommunal

¹⁶ Voies Navigables de France

¹⁷ Opérateur de compétences pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires

Monsieur Denis Legrand

Au niveau des investissements, on a, là aussi, sur le BR 2023, ajusté au mieux, sachant que nous sommes en novembre et que nous savons donc à peu près ce que nous avons déjà fait et ce que nous prévoyons d'ici la fin de l'année. En début d'année, nous avons réalisé les achats des véhicules qui étaient en location. Il y en a pour 114 500 €. Nous remboursons le capital des emprunts que nous avons à ce jour, ce qui représente 41 000 €. Nous avons également prévu, d'ici la fin de l'année, si tout va bien, de pouvoir réhabiliter *a minima* un certain nombre de locaux qui ont été désamiantés l'année dernière en vue de les rénover. Locaux pour lesquels nous avons quelques surprises sur les montants. Il y a donc des choses qu'on diffère, mais en revanche, vu qu'on a désamianté, il nous faut réhabiliter un minimum certains locaux, notamment sur la partie ADFPA¹⁸ et quelques toilettes. Nous avons prévu de faire une étude de portance de la toiture des bâtiments centraux pour y mettre éventuellement des panneaux photovoltaïques afin de faire de l'autoconsommation. Il ne s'agit pas de faire de la production à tout va.

Voilà pour la partie « investissements 2023 », on verra 2024 après.



BR 2023 : section investissements

Dépenses prévues : 192.750 €

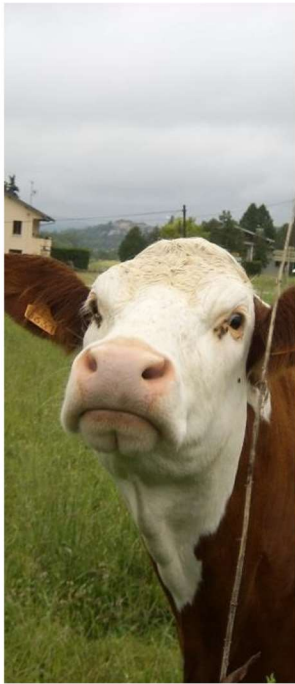
- 114.500 € achat de 6 véhicules (début année)
- 41.000 € annuités d'emprunts
- + quelques travaux dont réfection toilettes ADFPA et accueil et plafond ADFPA
- étude de portance toiture pour photovoltaïque



Madame Hélène Chassain

Vous avez à l'écran les principaux indicateurs. On vous rappelle le résultat : -157 644 €. Le fonds de roulement était de 55,93 jours au BI et là, on passe à 73,56 jours. La capacité d'autofinancement est en diminution : -48 543 €. Le fonds de roulement est à -241 293 €, ce qui correspond à -15 jours.

¹⁸ Association départementale de formation et de perfectionnement en agriculture



BR 2023 : principaux indicateurs

Résultats : -157.644 €

Capacité d'autofinancement : -48.543 €

Évolution du fonds de roulement : -241.293 € (-15 j)

Fonds de Roulement : 73,56 jours



Monsieur François Lavrut

Vous avez eu la présentation du BR 2023, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. J'ouvre le débat afin que vous puissiez repartir avec l'ensemble des explications. Est-ce qu'il y a des remarques ou des interrogations avant de le mettre aux voix ?

Monsieur Jean-Yves Noir

Il ne me semble pas que la présidente de la société de viticulture soit là. Je ne sais pas si elle est représentée... Est-ce qu'on peut avoir l'état des lieux entre la Chambre d'agriculture et la Société de viticulture au niveau de la masse salariale puisqu'il n'y a plus de directeur en tant que tel ? Le directeur était sur un poste Chambre et, sauf erreur de ma part, il a été licencié. Où en est-on au niveau du personnel entre la Chambre et la Société de viticulture ?

Monsieur François Lavrut

Il y a 3 ans, la Société de viticulture a rompu le contrat qu'elle avait avec la Chambre pour la mise à disposition du directeur. Il s'agissait d'un salarié Chambre mis à disposition à 85% de la Société de viticulture. Comme nous n'avions pas la possibilité de le reclasser à l'intérieur de la Chambre d'agriculture, a eu lieu le licenciement du directeur de la Société de viticulture. Comme il faisait partie du personnel de la Chambre d'agriculture, le licenciement a été géré par la Chambre d'agriculture. Suite à cela, il y a eu un recours au tribunal ; suite à un premier jugement, la Chambre d'agriculture a fait appel. Voilà pour le dossier « Daniel Cousin ». Pour ce qui est de la Société de viticulture, le deuxième salarié est Gaël Delorme. Il est mis à disposition de la Société de viticulture pour 50% de son temps par convention. Il y a assez peu d'échanges politiques entre la Société de viticulture et la Chambre d'agriculture. Pour le moment, on est plutôt sur un *statu quo*, avec une charge de travail assez conséquente sur Gaël Delorme parce qu'il n'y a pas de directeur.

Monsieur Jean-Yves Noir

Comme on entend des tas de choses, je voulais avoir la version de la Chambre par rapport à cela.

Monsieur François Lavrut

J'ai appelé la présidente de la Société de viticulture du Jura après leur assemblée générale. Je n'ai pas pu la joindre, j'ai laissé un message et, depuis, je n'ai jamais eu de nouvelles.

Monsieur Jean-Yves Noir

D'accord.

Madame Elise Grossiord

Par rapport aux diagnostics carbone, est-ce que ce sont des CAP'2ER®¹⁹ ?

Monsieur Jérôme Lamonica

Oui, CAP'2ER® niveau 2.

Madame Elise Grossiord

Si je comprends bien, ce sont des agriculteurs qui demandent à faire des CAP'2ER® et qui doivent payer pour qu'ils soient faits par la Chambre. Combien payent-ils pour cela ?

Monsieur Jérôme Lamonica

On est dans le cadre d'une convention avec le Conseil régional sur les conseils bas carbone, avec un financement à hauteur de 1 500 € pour l'agriculteur et un reste à charge de 427 € hors taxes. Pour l'année prochaine, nous avons signé une nouvelle convention avec le Conseil régional sur un conseil stratégique bas carbone. Nous allons donc pouvoir continuer à accompagner les agriculteurs. Dans le cahier des charges du Conseil régional, il y a une évolution, on passe à un coût de 2 700 € sur le diagnostic, mais avec une prise en charge du Conseil régional de 1 900 € avec un diagnostic initial, deux visites de suivi et un diagnostic-bilan à 5 ans. Voilà pour le dispositif.

Madame Elise Grossiord

Les 19 000 €, c'est donc la part qui est versée par les agriculteurs ?

Monsieur Jérôme Lamonica

Non, c'est la totalité. Tout a été basculé en prestation puisque le reste à charge est facturé à l'agriculteur, mais la subvention est versée à la Chambre d'agriculture, elle n'est pas versée en direct à l'agriculteur.

Madame Elise Grossiord

Merci.

Monsieur François Lavrut

Y a-t-il d'autres remarques ? (*néant*). Je vais mettre aux voix.

¹⁹ Calcul automatisé des performances environnementales en élevage de ruminants

Monsieur Denis Legrand



Budget rectificatif 2023 Tableaux soumis aux votes

Les élus ont reçu par courrier tous les éléments qui sont soumis au vote de la session, à savoir :

- La décision modificative approuvant le Budget dont le tableau n°1 de présentation des emplois et le tableau n°2 du compte de résultat prévisionnel, capacité d'autofinancement, situation patrimoniale et fonds de roulement
- La délibération sur les cotisations obligatoires et facultatives inscrites au Budget rectificatif 2023
- La délibération sur les subventions inscrites au Budget rectificatif 2023

23



Préalablement à la session, tous les élus ont reçu les documents nécessaires pour voter, c'est-à-dire la décision modificative qui approuve le budget, la décision modificative n°1, celle qui vous a été présentée par Estelle (Wurpillot) en détail, le dossier qui vient d'être présenté, le tableau 2 du compte de résultat prévisionnel, la capacité d'autofinancement, la situation patrimoniale et l'évolution du fonds de roulement. Vous avez également eu la délibération sur les cotisations obligatoires et facultatives (inscrites au bilan et qui ont été présentées), ainsi que la délibération sur les subventions inscrites au BR 2023. Il y a deux votes à réaliser avec, tout d'abord, l'approbation du BR 2023.

Monsieur François Lavrut



VOTES soumis à l'assemblée (1/2)

- Approbation du budget rectificatif 2023 (DS N°01-2023-11-24)

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

24



Est-ce qu'il y a des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Il est adopté à l'unanimité.

VOTE : 0 contre et 0 abstention **Le budget rectificatif 2023 est adopté à l'unanimité**

Monsieur Denis Legrand

J'indique 19 présents parce que je crois qu'un élu est arrivé après. Ensuite, il y a la délibération sur l'approbation des cotisations obligatoires et facultatives inscrites au BR 2023 et l'approbation d'une autre délibération concernant les subventions inscrites au BR 2023. Nous vous proposons de les voter ensemble.



VOTES **soumis à l'assemblée (2/2)**

- **Délibérations**

N° 02-2023-11-24

Approbations des Cotisations Obligatoires et facultatives inscrites au budget rectificatif 2023

N° 3-2023-11-24

Approbation des subventions inscrites au budget rectificatif 2023

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

25



Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Les délibérations sont adoptées à l'unanimité. Nous allons passer au budget initial 2024.

VOTE : 0 contre et 0 abstention **Les délibérations concernant les cotisations obligatoires et facultatives ainsi que les subventions inscrites au budget rectificatif 2023 sont adoptées à l'unanimité**

Présentation et adoption des non-valeurs, du budget initial 2024, des tarifs 2024 et des délibérations budgétaires

Madame Estelle Wurpillot



BUDGET INITIAL 2024

CHANGEMENT DE METHODE :

Mise en place de l'analytique → pour chaque action, prévisionnel en recettes mais aussi en dépenses

Implication des équipes- détermination d'objet

Suivi des conventions financières

Possibilité de voir l'exécution des budgets en détail

Maintien de marges de sécurité mais détaillées

Élaboration d'un budget rectificatif en septembre (bureau)

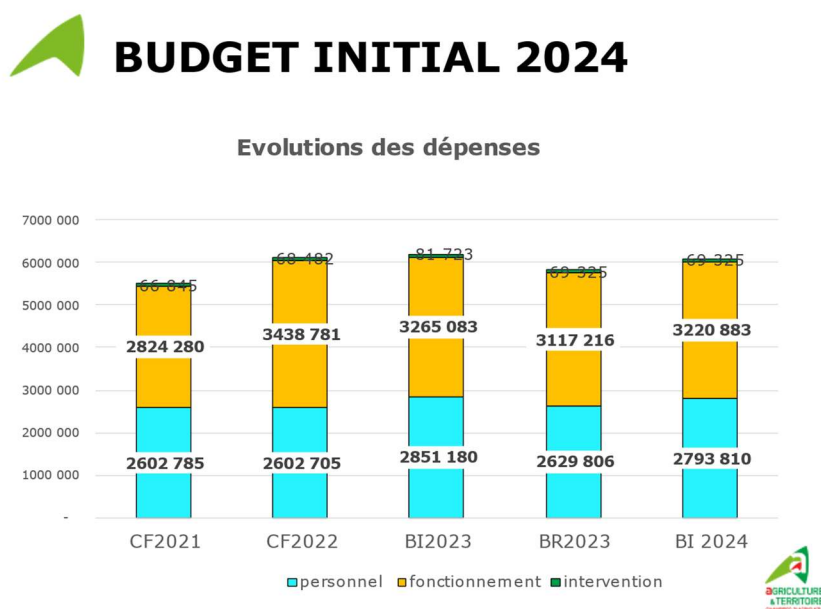


Le budget initial 2024 a été établi avec la nouvelle méthode, c'est-à-dire en comptabilité analytique. Ce qui a conduit à un travail interne avec les chefs de services et avec les équipes assez conséquent pour imaginer, pour chaque action, les dépenses et les recettes qui correspondent. Je ne vous cache pas qu'imaginer les dépenses est un exercice un peu nouveau qui est compliqué pour essayer de tout comptabiliser. Je veux donc remercier ici les chefs de services qui portent vraiment cette approche. Merci à tous parce qu'il est précieux que nous soyons nombreux à porter cette démarche afin de pouvoir l'expliquer auprès de nos équipes. Merci aussi aux équipes et aux chargés de projets qui ont œuvré pour construire cette feuille de route, ainsi que les assistantes. Je vais insister sur les assistantes qui se retrouvent tout de même à mettre la dépense ou la recette dans le bon "tuyau", un exercice qui est un peu compliqué. Je les remercie également de s'être prêtées à ce jeu, si on peut l'appeler ainsi, car c'est essentiel pour que nous puissions, ensuite, avoir une comptabilité propre. Nous avons aussi remis en place un suivi des conventions financières puisque nous avons beaucoup de conventions financières engagées avec différents partenaires. Une bonne partie de ces conventions sont portées par la Chambre régionale qui reventile les conventions auprès des chambres départementales, sachant que ces conventions sont pluriannuelles.

Tout cela fait que nous avons beaucoup de conventions en vie et il n'est pas toujours évident de les suivre. Nous avons donc renforcé ce suivi et nous avons construit notre BI de façon à pouvoir suivre cela de manière assez précise. Il s'agit, par rapport à nos objectifs en recettes et en dépenses, de pouvoir dire à l'instant T où nous en sommes et de pouvoir ajuster les choses. Là, c'était plutôt sur la partie "outillage" de notre budget. Cependant, en termes de méthodologie, nous maintenons bien sûr des marges de sécurité. Nous sommes un établissement public, nous devons donc prévoir suffisamment de dépenses dans notre budget pour pouvoir vivre, pour pouvoir fonctionner. Nous avons donc maintenu des marges de sécurité, mais nous les avons détaillées. Plutôt que de mettre en bloc 200 000 € en prestations ou en masse salariale, nous avons mis des marges de sécurité qui sont parfaitement identifiées dans notre budget. Nous avons aussi acté le fait de faire un BR en septembre plutôt que de venir présenter ici fin novembre un BR qui, finalement, n'est pas loin de notre point d'atterrissage de la clôture des comptes. Il s'agit donc de le faire plus tôt dans l'année, après un semestre révolu, afin d'être en capacité d'ajuster les choses. Et s'il y a de grosses modifications à faire dans notre budget, nous serons en état de le faire. Ce ne sera pas trop tard, on ne sera pas fin novembre. Voilà pour le plus gros changement par rapport à la construction de notre BI. Nous ferons donc ce BR en septembre. On verra ensuite la délibération, mais l'idée était que ce soit bien le bureau qui puisse le faire pour ne pas avoir à réunir une session en septembre. Ceci fera donc partie des délégations qu'on vous demandera de voter tout à l'heure afin que le bureau puisse faire ce budget d'ajustement en septembre, en sachant qu'il sera bien sûr présenté à la session de novembre.

Madame Hélène Chassain

Vous avez à l'écran l'évolution des dépenses dans le budget initial 2024.



Nos charges d'intervention sont à 69 325 € et nous les maintenons au même niveau que sur le BR 2023. Nos charges de fonctionnement sont en évolution, elles passent de 3 117 000 € à 3 220 000 €. Nous avons maintenu des hypothèses hautes sur certains postes qu'on détaillera plus loin. Nos charges de personnel passent de 2 629 000 € à 2 793 000 €.

On a mis l'hypothèse d'avoir un ETP en plus et il y a diverses cotisations qui augmentent. Il y aura donc un ETP de plus en 2024. Ensuite, nous n'avons pas prévu une augmentation de la valeur du point en 2024.



BI 2024 : évolution des charges

Hypothèse pour la masse salariale :

Maintien des effectifs présents à ce jour + 1 ETP de marge
Pas d'hypothèse d'augmentation de la valeur du point (comme en 2022 et 2023)
Estimation du FNAGE compliquée

Charges de fonctionnement :

Augmentation des charges obligatoires en fonction de l'inflation (eau et gaz +15%, papier +10%, assurance +7,5%, ...)
Pas d'évolution des subventions et cotisations non obligatoires
Estimation des charges liées aux actions par les services



Madame Hélène Chassain

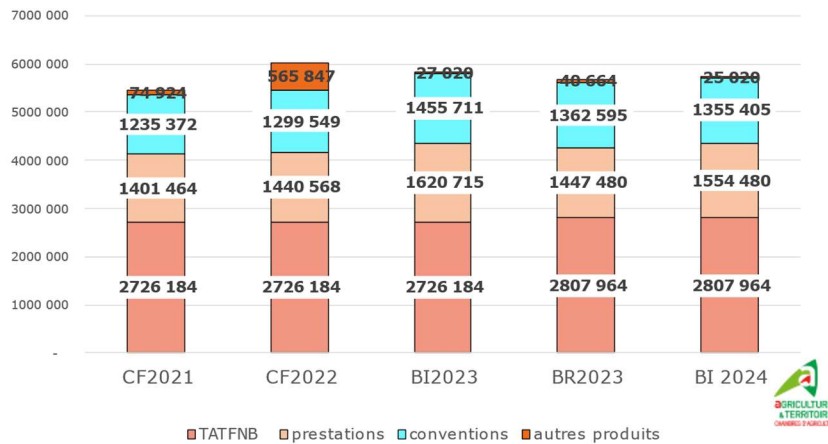
Au niveau du FNAGE, c'est toujours Pôle emploi qui reprend la main. On a donc mis ce poste avec une estimation assez haute ne sachant toujours pas quel ancien agent retrouvera du travail dans l'année 2024. Au niveau des charges de fonctionnement, ce sont toujours des hypothèses assez hautes au niveau des carburants, de l'électricité, du papier et des assurances (qui vont aussi augmenter). Nous avons choisi de laisser nos cotisations obligatoires et non-obligatoires au même niveau qu'au BR 2023. Comme l'a dit Estelle (Wurpillot), nous avons bien travaillé avec les chefs de services pour estimer au mieux les charges liées aux différentes actions. Nous passons aux recettes.

Madame Estelle Wurpillot



BUDGET INITIAL 2024

Evolution des recettes



BI 2024 : évolution des recettes

Hypothèse pour la TATFNB :

TATFNB BR 2023, une hausse de +3% est possible

TATFNB = 2.807.969 € , dont 2.367.116 € hors COFOR et CNPF

cotisation CRA = 236.712 €

cotisation FMPP = 236.712 €

cotisation CDAF = 236.712 € - 75.395 € de compensation =
161.317 € (CDAF + FSB)



Dans notre projection, nous affichons une stabilité de la TATFNB. Nous allons également afficher une augmentation de nos prestations et une légère diminution de nos conventions. Il s'agit d'une orientation stratégique qui consiste à davantage déployer des prestations de service dont nous maîtrisons le coût facturé et d'être un peu moins dépendants –à peine moins puisque les montants restent conséquents- des conventions avec de l'argent public. On sait bien qu'il est de plus en plus difficile de pouvoir accéder à ces financements. Il s'agit aussi de pouvoir choisir les actions dans lesquelles nous souhaitons nous engager par convention, donc être un peu plus exigeants sur les partenariats que nous souhaitons avoir pour moins diluer notre activité sur des conventions où on aurait très peu de moyens engagés.

Sur la TATFNB, nous avons fait l'hypothèse de la maintenir au niveau de notre BR, c'est-à-dire le montant historique plus les 3%, en sachant qu'aujourd'hui, on espère qu'on s'oriente vers une hausse de 3% en plus, qui n'est pas encore actée dans le projet de loi de finances. Nous avons bon espoir que ceci aboutisse. Les choses ne sont pas encore faites, mais il y a eu un 49.3 sur le sujet pour réintroduire cette possibilité d'augmenter encore de 3% la TATFNB. Dans notre budget, nous sommes prudents et nous avons mis ce qui était quasi-sûr, c'est-à-dire avoir au moins le montant de la TATFNB 2023, montant de 2,8 M€. Dans cette présentation, j'ai voulu indiquer le calcul des cotisations au niveau régional avec une avancée qui est qu'on déduit les contributions aux communes forestières et au CNPF de notre montant de TATFNB, montant qui sert de base à l'appel des cotisations. Là, c'est finalement une sorte de compensation pour les départements forestiers qui rendent beaucoup d'impôts forestiers en proportion et qui se retrouvent à reverser une grosse partie de cette TATFNB forestière aux structures nationales forestières. Si on nous imposait sur l'ensemble des centimes perçus sur la TATFNB, on aurait une grosse contribution des Chambres forestières par rapport aux Chambres qui le sont moins en France. Il y a donc une sorte d'ajustement en retirant de notre base d'appel des cotisations, que ce soit à la Chambre régionale ou à Chambres d'agriculture France, les contributions aux communes forestières et au CNPF. Ce qui rééquilibre un peu les choses. Ce qui fait que nous contribuons à hauteur de 236 000 € à notre réseau régional, à notre réseau national plus à un fonds de péréquation (le FNMPP²⁰), fonds qui est mis en commun pour l'ensemble des Chambres d'agriculture. Nous percevons une partie de cette cotisation si nous respectons nos engagements dans le contrat d'objectifs et de performance que nous avons avec l'Etat. Vous avez ensuite le fameux amortisseur qui apparaissait dans les délibérations sur le BR. Il s'agit d'une compensation du fait que nous contribuons davantage à Chambres d'agriculture France. Cette compensation part un peu en sifflet, c'est-à-dire que c'est un amortisseur qui diminue chaque année. Elle sera de 75 000 € à peu près sur l'année 2024. Voilà pour la TATFNB.



BI 2024 : évolution des recettes

Evolution des conventions :

Identification des conventions en cours, estimations des temps passés en 2024 pour caler les recettes et les dépenses sur un même exercice.

Léger retrait du montant des conventions

Hypothèses pessimistes quant aux subventions du Conseil Régional



Sur les conventions en cours, je vous ai dit que nous avons effectué un travail d'identification et de suivi de nos conventions.

²⁰ Fonds national de modernisation, de performance et de péréquation

Comme nous passons en comptabilité analytique, il faut que, sur le même exercice, nous ayons les dépenses et les recettes pour pouvoir analyser notre coût de fonctionnement. On va comptabiliser les recettes venant des conventions à hauteur du travail qu'on y a mis, c'est-à-dire que, si on a une convention qui court sur 2024 et 2025 avec 60% du travail qui doit être effectué en 2024 et 40% en 2025, on comptera 60% du montant de la subvention en 2024, même si on ne la percevra qu'en 2026. Il s'agit un peu d'un glissement par rapport à notre manière de compter ces recettes pour bien remettre en face la recette théorique que nous allons percevoir en face de la dépense qui sera pour le coup davantage réelle concernant le temps que l'on va passer à conduire l'action. Vu la masse de conventions que nous avons en cours, cela ne fera pas une grosse évolution sur le budget, mais sachez que derrière, il y a cette nouvelle mécanique qui se met en place. Nous avons un retrait du montant des conventions ; nous prévoyons d'en faire un peu moins. Et nous avons été très pessimistes sur les hypothèses de subventions venant du Conseil régional, finalement un peu refroidis par ce qui s'est passé cette année. Nous avons préféré réduire un peu la voilure sur certaines actions, notamment l'expérimentation où Nathalie (Vigneau) a travaillé pour essayer de faire l'essentiel de l'expérimentation qui nous serait nécessaire pour alimenter nos connaissances, mais en réduisant tout de même la voilure puisque nous n'avons pas eu de financement cette année sur notre expérimentation. Nous avons donc été plutôt pessimistes, mais on peut toujours espérer obtenir quelques financements...Voilà pour les conventions.

Monsieur Denis Legrand

Je prends la main sur les tarifs. Les élus ont reçu la liste des tarifs par courrier et on vous en a remis un exemplaire dans les pochettes car il y a eu une petite modification concernant « mesp@rcelles ® » qui sont pilotées au niveau régional. On n'avait pas tout à fait la bonne information lorsqu'on a fait l'envoi. Cela ne représente pas grand-chose en termes d'évolution, mais la bonne formule est dans les pochettes ! Avec le bureau de la Chambre, nous avons globalement proposé une évolution des tarifs de 5% pour cette année 2024, en sachant que l'année dernière, il y avait eu une seule augmentation alors qu'il y avait eu de l'inflation pendant toute l'année. Là, on est reparti sur 5%. Ce qui fait un coût-jour de 672 € pour les exploitants et 740 € pour les collectivités, en sachant qu'il n'y a pas d'évolution pour les tarifs liés aux prestations de type CSP puisqu'ils sont votés en bureau en cours d'année et qu'ils avaient été calculés pour que la prestation soit équilibrée. Comme on vient de mettre cela en place, on ne fait pas bouger ces tarifs. Pour les ATE²¹, c'est un tarif que l'on fait évoluer tous les ans en octobre en bureau pour la campagne d'ATE qui se déroule d'octobre à juillet, en gros, donc sur deux années. On les fait bouger en octobre, on ne les fait donc pas bouger en janvier. Voilà pour cette partie.

²¹ Appuis techniques à l'épandage



BI 2024 : évolution des recettes

Évolution des tarifs pour 2024 :

Proposition d'une évolution des tarifs de 5%
soit un coût jour de 672 € pour les exploitants et
740 € pour les collectivités

+ 4% pour les tarifs MesP@rcelles (erratum sur les tarifs dans les pochettes)

Pas d'évolution pour les tarifs CSP

ATE : évolution du tarif de 5% pour la prochaine campagne actée en bureau



Madame Estelle Wurpillot



BI 2024 : évolution des recettes

Poursuite de la progression des prestations :

Les historiques

PAC : 320.000 € (maintien)

Installation (PE, avenants) : 151.000 € (léger recul)

Traçaculture : 105.000 € hors déplacement (maintien)

Plan d'épandage : 94.500 € (maintien)

Captages : 130.000 € (maintien)

Boues : 100.000 € (maintien)

MesP@rcelles : 81.100 € (maintien)



Si on poursuit sur les recettes, on a présenté les choses de la même manière afin de pouvoir suivre nos recettes historiques, donc nos prestations historiques. On est plutôt sur un maintien sur la plupart de nos prestations, si ce n'est sur l'installation où nous anticipons un certain recul, peut-être un essoufflement surtout lié au changement de programme, en tout cas des règles d'attribution de la DJA²² qui aura lieu au mois de mai-juin. On imagine qu'il y aura un peu moins d'installations. Cela reste tout de même à un niveau très élevé puisqu'aujourd'hui, tous les stages préalables à l'installation sont plutôt complets. La dynamique n'a donc pas l'air de trop s'essouffler sur le terrain.

²² Dotation jeune agriculteur



BI 2024 : évolution des recettes

Poursuite de la progression des prestations :

Celles en développement

CSP : 26.250 € ind. + 20.000 € coll. Viti (effet du projet de décret ? Programmation des CSP 2024/2025)

Diagnostic carbone : 65.500 € (très forte progression)

Conseil transitions : 26.250 € (ambition)

Les études :

compensations agricoles, PAT Dolois : 24.900 €, suite étude sédiments VNF : 13.000 €, 1 PLUi, actions, animations,

Au final : progression de 62.000 € (hors marge sécurité)



Sur les prestations qui sont plutôt en développement, je vais revenir sur la partie diagnostic carbone. En 2023, nous étions à 19 000 €. Nous avons une progression assez forte à plus de 65 000 €. Ce qui est lié au partenariat que nous avons développé avec Monts et Terroir qui a une stratégie d'entreprise. Ceci nous permet d'accompagner plutôt des groupes d'agriculteurs. C'est ce qui nous donne cette progression. Concernant le CSP, nous avons eu une remarque en bureau. Nous prévoyons très peu de modifications du nombre de CSP par rapport à ce qu'on vient de réaliser en 2023. C'est voulu et assumé, mais il y a quelques effets parasites à tout cela. Il y a effectivement un décret qui était en consultation qui autorise finalement à avoir un délai de 12 mois de marge pour pouvoir réaliser ce CSP. Au moment où on doit renouveler son Certiphyto, un délai de grâce sera mis en place de manière transitoire. Il y aura donc 12 mois pour pouvoir réaliser le CSP. Ceci va nous permettre d'avoir des anticipations à peine mieux en 2024 qu'en 2023, avec des gens qui vont nous appeler pour prendre rendez-vous parce qu'ils ne pourront pas faire autrement. Ce qui n'a pas été le cas en 2023. Nous sommes donc quasiment certains qu'en volume de prestations, ce sera supérieur à ce que nous affichons ici. Mais étant un peu dans l'inconnu, nous sommes restés sur cette hypothèse plutôt pessimiste en montant de prestations, en sachant que nous sommes à moyens constants sur la masse salariale. D'où l'idée aussi de notre budget rectificatif en septembre pour pouvoir réagir et augmenter en prestations sur ce volet-là, mais aussi en masse salariale si nous avons besoin de renfort pour pouvoir faire le CSP. Là on est donc "petits bras" sur le montant prévu à ce budget, l'idée étant que cela bouge en cours d'année avec notre capacité à nous organiser et à avoir aussi des conseillers pour réaliser ces CSP. Autre point à souligner : les conseils transition, un peu comme les conseils stratégiques carbone qu'évoquait Jérôme (Lamonica). Nous avons d'autres conseils stratégiques transition financés par la Région qui vont se mettre en place. Là, nous voulons clairement afficher une ambition sur ce sujet afin de pouvoir nous positionner avec un conseil qui serait pris en charge en partie par le Conseil régional et avec un reste à charge auprès des agriculteurs, ceci afin de pouvoir accompagner les agriculteurs qui ont des projets, mais des projets assez variés. Cela peut être un changement de production. Cela peut être un nouvel atelier. Cela peut être une conversion.

Ceci pour pouvoir avoir une approche globale de l'exploitation, pour essayer d'avoir un panorama complet des questions qui vont être soulevées, qui seront à traiter. On voit cela comme un bon outil de conseil, très large, pour sécuriser le projet. Nous avons affiché un chiffre d'affaires qui ne paraît peut-être pas extraordinaire par rapport à notre budget total, mais sachez que derrière, il y a une ambition assez forte de pouvoir pousser ces conseils stratégiques. Concernant les études, je dois dire que nous comptons beaucoup sur le chargé de mission qui arrivera début décembre pour pouvoir développer justement cette partie où on vient nous chercher sur différents sujets, sur de l'aménagement, bien sûr, avec de la compensation agricole, sur les PLUi puisqu'il y a encore quelques PLUi qui se lancent. On vient nous chercher sur de l'animation, sur des actions liées aux PAT²³, dont le PAT du Pays d'Isois mentionné à l'écran. C'est, pour la Chambre d'agriculture, un levier d'action pour demain, afin de pouvoir apporter un éclairage sur des problématiques de territoire.

Finalement sur nos prévisions de recettes, sur notre BI de 2024, nous serons en progression de 62 000 €.

Madame Hélène Chassain

Nous affichons au BI un résultat de -341 148 €, donc un peu moins qu'au BI 2023. Vous avez nos charges de fonctionnement, nos charges de personnel et les dépenses qui sont en face avec une petite diminution au niveau des autres produits qui sont passés à 25 000 € au lieu de 40 000 €. Comme je l'ai rappelé, nous aurons moins de nouveaux arrivants, donc moins de formations à faire.



Madame Estelle Wurpillot

Par rapport à notre BI 2023, on peut souligner que nous sommes toujours en déséquilibre et en déséquilibre relativement conséquent. Retenez aussi que nous avons été plutôt pessimistes par rapport à nos recettes sur la TATFNB, on a parlé du CSP, etc. L'autre bémol concerne la masse salariale qui est un peu compliquée à piloter et à gérer.

²³ Projets d'animation territoriale

Elle progresse, ce qui est normal si on ne baisse pas d'activité, l'idée étant de pouvoir avoir plus d'activités rentables, ce qui nous permettrait d'équilibrer un peu mieux les choses.

Monsieur Denis Legrand



BI 2024 : section investissements

Dépenses prévues : 699.142 €

travaux sur le bâtiment forêt et accueil : 505.000 €

photovoltaïque en toiture : 45.000 €

→ emprunt 550.000 €

acquisition de 2 véhicules

mobiliers et travaux divers

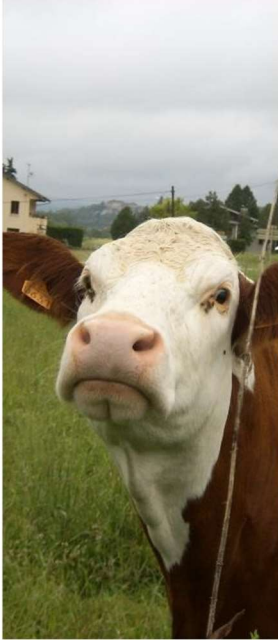
Annuités : 62.800 €



Sur la partie investissements, nous avons prévu dans ce BI 2024, 699 142 €. Il y a les investissements classiques comme l'acquisition de véhicules au cas où des véhicules de service tombent en panne irrémédiablement. Là, c'est plutôt de la sécurité ou/et une augmentation du parc. Il y a de l'immobilier, des travaux divers qui sont toujours prévus. Et on a surtout, pour 2024, la rénovation du bâtiment forêt qui est au-dessus de nous, qui a été désamianté en 2022 ; l'idée étant de vraiment rénover à fond ce bâtiment et de pouvoir le mettre en location pour récupérer des revenus locatifs. Il y a la partie accueil central, entre les deux bâtiments, où il y a une bonne rénovation énergétique à faire. Dans les deux cas, que ce soit pour la forêt ou pour l'accueil, nous prévoyons des accès PMR²⁴ pour être cohérents sur cette partie-là. Là, c'est pour la rénovation du bâtiment. Nous en profitons également pour réaliser un investissement en photovoltaïque sur toiture. Nous avons réalisé une étude sur ce sujet-là avec un salarié de la Chambre du Jura qui était sur cette mission. Nous avons la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques pour entre 30 et 40 kilowatt-crête de production sur deux des toits pour autoconsommer l'électricité produite et vendre le surplus. Ce qui pourrait être amorti sur une huitaine d'années. C'est prévu dans le budget et on verra pour le réaliser en 2024. Pour ce qui est du financement, on va vous demander de voter pour prévoir un emprunt de 550 000 € qui financera les gros investissements en bâtiment, donc qu'on ne peut pas autofinancer du jour au lendemain. Il est important de le prévoir, sachant qu'on ne le réalisera pas forcément. Il faut que nous ayons cette souplesse-là budgétairement parlant. Ceci représentera une annuité totale, avec les anciens emprunts et le nouveau, de 62 800 € sur le BI 2024.

²⁴ Personne à mobilité réduite

Madame Hélène Chassain



BI 2024 : principaux indicateurs

Résultat prévisionnel : - 341.148 €

Capacité d'autofinancement : -147.593 €

Évolution du fonds de roulement : -296.735 € (-17,5j)

Fonds de Roulement : 52,76 jours



Sur la diapositive à l'écran, vous avez les principaux indicateurs : le résultat prévisionnel pour -341 148 €, la CAF : -147 593 €, le fonds de roulement qui passe à 52,76 jours alors qu'on était à 73,56 jours au BR et 55,93 jours au BI 2023.

Madame Estelle Wurpillot

Voilà les éléments sur le BI président, avant de passer aux votes.

Monsieur François Lavrut

Je vous remercie pour les présentations et pour le travail qui a été fourni pour arriver à des comptes avec un changement de technique et passer à de l'analytique. J'ouvre le débat, avec quelques petites remarques au préalable. La première chose, c'est déjà la modification du budget pour aller vers plus d'analytique. Il y a eu Qualiacc qui est le logiciel qui l'a permis, mais il y a eu aussi tout un travail de fond pour éclater les différents comptes, sachant que nous n'avons pas le choix, nous devons aller vers plus de prestations rentables, toiletter les conventions qui ne sont absolument pas rentables pour la Chambre. Après, des choix politiques seront bien sûr à faire pour voir quelles sont les priorités. Je dois vous avouer que cela fait déjà un moment que mon bureau et moi souhaitons aller dans ce sens. Il y a eu le départ du responsable budgétaire et nous nous sommes retrouvés un an avec une personne qui avait des problèmes de santé, qui était donc très peu présente à la Chambre, ce qui n'a pas aidé à avancer en ce sens depuis l'arrivée d'Estelle (Wurpillot). Concernant les travaux, l'emprunt peut choquer un peu. Je le redirai dans mon intervention, mais nous avons déjà fait la totalité du désamiantage et la totalité de la mise en séparatif. On a déplacé un tuyau d'évacuation des eaux usées en face, ce qui a été fait en autofinancement. On en arrive donc à un moment où nous sommes obligés de faire les investissements sur de l'emprunt. Comme Denis (Legrand) l'a redit, l'emprunt est dimensionné par rapport aux travaux prévus en 2024, mais si on a tout réalisé fin 2024, je vous avoue que je serai largement satisfait. Bien souvent, le système de choix sur une Chambre consulaire va plus lentement que ce qu'on penserait. J'ai donc bien peur qu'à la fin de l'année, certains travaux engagés fin 2024 n'aient pas pu être faits.

Le principal des travaux concerne le bâtiment forêt qui est au-dessus de nous. On l'appelle « bâtiment forêt » bien que la forêt ne soit plus dedans puisque les fenêtres ont été enlevées. Il a été désamianté et là, il y a la totalité à refaire, sachant que c'est un bâtiment qu'il est prévu de louer à d'autres entreprises. Normalement, ce seront des locaux que nous aurons à notre disposition afin de les louer à des tiers. Il me semble donc qu'il y a urgence à les retaper afin de les mettre en location, location qui, normalement sur une vingtaine d'années, équilibre l'investissement. Là, ils sont vides et non-utilisés. La deuxième priorité sera le hall d'accueil, d'en refaire la toiture en sachant que c'est du shingle et là, il y a une urgence. Je ne sais plus de quand date ce bâtiment, mais on est tout de même dans une Chambre d'agriculture où il y a eu peu de travaux de réalisés par le passé.

J'ouvre le débat par rapport au BI 2024 afin de pouvoir vous éclairer au mieux sur les choix qui viennent de vous être présentés.

Monsieur Jean-Pierre Gros

Bonjour à tous. J'ai juste une remarque par rapport au photovoltaïque. Au niveau de la caisse régionale de Groupama, nous avons décidé de faire un accompagnement sur le photovoltaïque par rapport à la prévention. Du coup, nous avons, au niveau de chaque département, un conseiller prévention capable de vous accompagner sur les projets que vous voulez mettre en place, surtout par rapport à la prévention parce qu'on s'aperçoit que, quand il y a des sinistres, on a parfois des surprises au niveau des montants. C'est pourquoi nous allons mettre cela en place rapidement et il faudrait justement que nous ayons une rencontre pour avancer sur ce dossier.

Monsieur François Lavrut

C'est noté. Y a-t-il d'autres interventions ? (*néant*). Je vous propose de passer aux votes des délibérations.

Monsieur Denis Legrand

Je vais lister les délibérations qui sont soumises au vote, soit la même chose que tout à l'heure, mais pour le BI 2024 :

- les tarifs qui sont à voter, tels que présentés dans les pochettes,
- la délibération relative aux cotisations obligatoires et aux subventions,
- la délibération pour les admissions en non-valeur,
- la délibération relative à la délégation du bureau en matière budgétaire, qui est ce qui permet au bureau de faire des modifications de budget dans le courant de l'année sans réunir la session obligatoirement,
- la délibération relative à la souscription de l'emprunt,
- la délibération relative à l'actualisation des contrôles internes, comptables et budgétaires qui ont été envoyés aux élus.

La première est l'approbation du budget initial 2024.



Budget initial 2024 Tableaux soumis aux votes 1/2

Les élus ont reçu par courrier tous les éléments qui sont soumis au vote de la session, à savoir :

- La délibération portant sur l'approbation du budget initial 2024 (dont le tableau n°1 de présentation des emplois et le tableau n°2 du compte de résultat prévisionnel, capacité d'autofinancement, situation patrimoniale et fonds de roulement
- La délibération sur les tarifs des prestations de service 2024 (document modifié remis en séance)
- La délibération relative aux cotisations obligatoires et facultatives inscrites au BI 2024
- La délibération sur les subventions inscrites au BI 2024

39



Budget initial 2024 Tableaux soumis aux votes 2/2

- La délibération relative aux admissions en non-valeur
- La délibération relative à la délégation du bureau en matière budgétaire
- La délibération relative à la souscription d'un emprunt
- La délibération relative à l'actualisation des contrôles internes comptables et budgétaires

40



Monsieur François Lavrut

Je vous propose de passer au vote.



VOTES soumis à l'assemblée (1/7)

- Approbation du budget initial (DS 04-2023-11-24)

Carton **bleu** : POUR
Carton **rouge** : CONTRE
Carton **jaune** : ABSTENTION

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

41



Est-ce qu'il y a des abstentions ? 4 abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité moins 4 abstentions. Merci.

VOTE : 0 contre et 4 abstentions Le budget initial 2024 est adopté

Je passe au vote des tarifs qui vous ont été présentés. Est-ce qu'il y a des abstentions sur les tarifs ? 2 abstentions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Ils sont adoptés à l'unanimité moins 2 abstentions.



VOTES soumis à l'assemblée (2/7)

- Approbation des tarifs 2024 (DS 05-2023-11-24)

Carton **bleu** : POUR
Carton **rouge** : CONTRE
Carton **jaune** : ABSTENTION

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :





VOTES **soumis à l'assemblée (3/7)**

- Approbations des cotisations obligatoires et facultatives inscrites au budget initial 2024 (DS 06-2023-11-24)
- Approbation des subventions inscrites au budget initial 2024 (DS 07-2023-11-24)

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

43



Concernant les cotisations obligatoires et facultatives ainsi que les subventions, est-ce qu'il y a des abstentions ? 2 abstentions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je ne vois pas. Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

VOTE : 0 contre et 2 abstentions **Les cotisations obligatoires et facultatives ainsi que les subventions inscrites au budget initial sont adoptées**

Monsieur Denis Legrand

C'est l'agent comptable qui établit les admissions en non-valeur à partir des dossiers en souffrance de paiement, après avoir réalisé un travail pour essayer d'aller récupérer les dus, travail qui est mené depuis longtemps à la Chambre du Jura. À un moment donné, on ne peut plus espérer recouvrir les sommes et cela passe en non-valeur, c'est-à-dire que c'est un abandon de prestation.

Madame Estelle Wurpillot

Un petit complément d'information pour dire que c'est une action qu'Hélène (Chassain) a conduite avant de prendre son poste de responsable budgétaire pour réduire la part des impayés que l'on pouvait avoir. Cela a donc peut-être fait un peu de bruit dans les campagnes, mais il y a un travail de fond pour justement qu'on ne tarde pas à réclamer les montants dus dans les factures, ce qui n'était pas toujours le cas. J'en profite pour dire que celle qui a repris le flambeau sur cette action notamment, c'est Aurore Fourier, qui a rejoint l'équipe du pôle comptabilité, qui est donc basée à la Chambre du Jura et qui travaille pour la Chambre du Jura et pour celle du Doubs-Territoire de Belfort.

Monsieur François Lavrut

Merci. Il y a une petite particularité. Vous avez bien en tête que, pour tout ce qui est fonctions supports, dont fait partie la comptabilité, ce ne sont pas des salariés de la Chambre départementale mais des salariés de la Chambre régionale. Ce que j'apprécie, c'est que ces agents sont sur le site du Jura aujourd'hui pour travailler.

Je pense que c'est vraiment un plus pour la Chambre d'agriculture du Jura. Aujourd'hui, l'équipe est stabilisée avec de très bons éléments et j'en suis plutôt ravi. Pour mener les comptes, il me semble que c'est un minimum. Je vous propose de mettre au vote ces admissions en non-valeur. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.



VOTES **soumis à l'assemblée (4/7)**

- Délibération relative aux admissions en nonvaleurs (DS 08-2023-11-24)

Vu la demande d'inscription en non-valeurs faite par l'agent comptable concernant 12 dossiers de 2017 à 2023 pour 4.419,97 €

- Décision d'inscrire en non-valeurs sur le BI 2024 la somme de 4.419,97 €

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

44



VOTE : 0 contre et 0 abstention **Les admissions en non-valeurs inscrites au budget initial** **2024 sont adoptées à l'unanimité**

Monsieur Denis Legrand

Ici, la session donne pouvoir au bureau de la Chambre du Jura de se prononcer en lieu et place de la session sur toute modification du budget proposée par le président pendant l'intervalle des sessions, en sachant qu'on fait toujours un rapport à la session suivante sur ce qui a éventuellement été décidé par le bureau.

Monsieur François Lavrut



VOTES soumis à l'assemblée (5/7)

- Délibération relative à la délégation au bureau (DS 09-2023-11-24)

Pouvoir est donné au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura :

- De se prononcer en lieu et place de la Session sur toute modification du budget, proposée par le Président, pendant l'intervalle des Sessions

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

45



Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. C'est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

VOTE : 0 contre et 2 abstentions **La délégation de la session au bureau** **sur toute modification du budget** **pendant l'intervalle des sessions est adoptée**

Monsieur Denis Legrand

Au vu de la nécessité qu'on a évoquée de rénover les bâtiments sur le site de Lons le Saunier et des premières estimations obtenues, on décide d'inscrire une enveloppe au budget pour la réalisation d'un emprunt d'un montant maximal de 550 000 €.

Monsieur François Lavrut

Tel que cela vient de vous être présenté, est-ce qu'il y a des abstentions ? 2 abstentions. Qui est contre ? Vote à l'unanimité moins 2 abstentions.

VOTE : 0 contre et 2 abstentions **L'inscription d'une enveloppe au budget de 550 000 €** **pour contracter emprunt concernant la rénovation** **sur le site de Lons le Saunier est adoptée**



VOTES soumis à l'assemblée (6/7)

- Délibération N° 10-2023-11-24 relative à la réalisation d'un emprunt

Vu la nécessité de rénover des bâtiments sur le site de Lons le Saunier

Décision d'inscrire une enveloppe au budget pour la réalisation d'un emprunt de 550.000 €

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

46



Monsieur Denis Legrand

La dernière délibération est relative à l'actualisation des contrôles internes comptables et des contrôles internes budgétaires. Une actualisation a été envoyée aux élus sur le plan d'action issu de la cartographie des risques et le récapitulatif des processus qui permettent d'élaborer tout ce qu'on vient de présenter à cette session, donc budgets initiaux, budget rectificatif et compte financier qui sera présenté à la prochaine session. Cela permet d'assurer la réalisation du budget, l'exécution du budget et de mettre en œuvre des actions qui permettent d'assurer la qualité.

Monsieur François Lavrut

Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité.



VOTES soumis à l'assemblée (7/7)

- Délibération relative à l'actualisation des CIC et CIB

Actualisation du plan d'action issu de la cartographie des risques et du récapitulatif des processus permettant d'élaborer les BI, BR et CF

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents :
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

47



VOTE : 0 contre et 0 abstention
L'actualisation des contrôles internes comptables et des contrôles internes budgétaires est adoptée à l'unanimité

Nous en arrivons aux motions. Auparavant, je voudrais accueillir Franck David qui nous a rejoints, premier vice-président du Conseil départemental, avec qui nous avons un partenariat étroit. Je remercie le Conseil départemental car cela permet à la Chambre d'agriculture de conduire des actions plutôt innovantes sur des sujets qui nous passionnent, tout comme vous.

Motions

Monsieur François Lavrut

J'ai eu la demande de deux motions présentées par la Confédération paysanne. Je vous donne la parole. J'ai oublié quelque chose... Je voudrais remercier toute l'équipe, donc l'ensemble des salariés de la Chambre parce que j'oublie souvent -Christophe (Buchet) l'avait fait la dernière fois-, que ce soit pour la partie comptabilité, la partie dynamisme des services concernant la présentation d'aujourd'hui aussi bien pour le BR que pour le BI. Beaucoup d'énergie a été mise pour aller dans le choix politique que les élus ont fait, sachant que la première des choses est de répondre aux attentes des agriculteurs, du territoire jurassien. J'aimerais bien, avant la fin de mon mandat, qu'on en revienne à des comptes de la Chambre d'agriculture à l'équilibre lorsqu'on présente le compte administratif en fin d'année. C'est l'objectif que je me fixe avec mes collègues membres du bureau. En sachant que nous ne maîtrisons pas tous les éléments, la Chambre étant un établissement public. Mais je peux vous assurer que nous faisons le maximum, que ce soit au niveau de l'équipe administrative comme des élus, pour aller dans ce sens.

Madame Elise Grossiord



Motions

Confédération paysanne du Jura, avec le soutien du GAB Jura

1-Motion pour le rejet de proposition de règlement sur les nouvelles techniques génomiques par la Commission européenne

Confédération paysanne du Jura

2-Motion relative au mode de scrutin des élections professionnelles agricoles

Session Chambre d'agriculture du Jura 24 novembre 2023

49





Motion/rejet proposition règlement NTG



Confédération paysanne
du Jura

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Proposition de motion :

CONTEXTE :

La Cour de Justice de l'Union européenne dans son arrêt de février 2018 précisait que les plantes issues de nouvelles techniques génomiques (NGT en anglais) donnaient des OGM réglementés par la directive 2001/18. Cette décision était confirmée par un second arrêt en février 2023.

La Commission européenne considérant que ces décisions ne vont pas dans le sens d'une dérégulation de ces OGM souhaité par les lobbys agro-industriels a proposé le 5 juillet dernier un règlement qui, s'il était appliqué irait à l'encontre des décisions de justice de la Cour de Justice de l'Union Européenne, de traités internationaux et du principe de précaution.

La Chambre d'Agriculture du Jura,

DÉLIBÉRANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur



CONSIDÉRANT QUE :

- La distinction en deux catégories des OGM/NTG n'est basée sur aucun consensus scientifique
- Une plante OGM/NTG ne sera jamais identique à une plante issue de sélection traditionnelle, c'est pourquoi il est indispensable d'évaluer ces plantes au cas par cas seule la description numérique ou moléculaire de la modification génétique revendiquée peut être similaire, mais pas la plante entière avec toutes les modifications génétiques non intentionnelles résultant des multiples techniques utilisées.
- Le modèle économique de ces semences OGM/NTG est basé sur le dépôt de centaines de brevets ;
- La portée de ces brevets s'étend à toutes les plantes contenant l'information génétique brevetée et exprimant la fonction décrite dans le brevet quel que soit leur procédé d'obtention. Ce règlement permettra ainsi à 5 multinationales de s'accaparer la totalité des semences de la planète au détriment des droits des paysans et des semenciers traditionnels qui constituent l'écrasante majorité des entreprises semencières françaises et européennes ;
- Ce règlement va à l'encontre du protocole de Carthagène sur la biosécurité qui précise que les organismes vivants modifiés (dont font partie les OGM/NTG) doivent faire l'objet d'une évaluation au cas par cas. Or le règlement exempt les OGM/NTG de catégorie 1 de toute évaluation des risques ;

Session Chambre d'agriculture du Jura 24 novembre 2023

51





- L'absence totale de prise en compte des risques liés à la dissémination, l'exemption des obligations d'étiquetage et de traçabilité, la perte de liberté de choix qui en résulte et l'absence d'évaluation des risques sont contraires au principe de précaution pourtant inscrit dans le traité de l'Union européenne et vont à l'encontre des décisions prises dans les cahiers des charges des labels de qualité dans l'alimentation que sont ceux de nos AOP fromagères ainsi que des filières AB.

PAR CONSÉQUENT, l'impact sur nos systèmes agricoles serait démesuré et les conséquences catastrophiques. La question de l'extension de la portée des brevets aux plantes contenant naturellement ou par des techniques traditionnelles d'obtention l'information génétique breveté est centrale. Les paysan.nes et semenciers intermédiaires ne pouvant pas analyser les séquences génétiques de leurs plantes n'auront plus les moyens de prouver que leurs semences possédaient déjà la séquence brevetée avant la revendication du brevet et perdront ainsi le droit de les utiliser.

Session Chambre d'agriculture du Jura 24 novembre 2023

52



DEMANDE :

- Le respect des décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne et l'application de la directive 2001/18 pour les OGM/NTG ;
- Le rejet de la proposition de règlement sur le NTG par le gouvernement français ;
- La fin des mensonges véhiculés par la Commission européenne et le gouvernement français. Les plantes NTG ne sont en aucun cas identiques à celles sélectionnées traditionnellement, un séquençage génétique complet mettant en lumière les modifications génétiques non-désirées, dites « hors-cible », qui constituent une signature incontestable des techniques génomiques utilisées.

Pour la Confédération paysanne du Jura
Elise Grossiord et Alexandre Camuset

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **orange** : **CONTRE**
Carton **crème** : **ABSTENTION**

Motion soutenue par le GAB Jura



Session Chambre d'agriculture du Jura 24 novembre 2023

53



Je vais présenter la première motion et ce sera peut-être mieux de faire le débat tout de suite derrière, ensuite Alexandre (Camuset) présentera la deuxième. Il s'agit d'une motion que nous avons écrite et qui est soutenue par le GAB²⁵ du Jura, dont le président est là aujourd'hui. C'est une motion qu'on a proposée pour rejeter la proposition de règlement de la Commission européenne par rapport aux nouveaux OGM²⁶ qui pourraient poser des problèmes dans un département où on a une filière AOP²⁷ et une filière bio, où les OGM sont interdits. Je lis la motion :

²⁵ Groupement d'agriculture biologique

²⁶ Organismes génétiquement modifiés

²⁷ Appellation d'origine protégée

« CONTEXTE :

La Cour de justice de l'Union européenne dans son arrêt de février 2018 précisait que les plantes issues de nouvelles techniques génomiques (NGT en anglais) donnaient des OGM réglementés par la directive 2001/18. Cette décision était confirmée par un second arrêt en février 2023. La Commission européenne considérant que ces décisions ne vont pas dans le sens d'une dérégulation de ces OGM souhaitée par les lobbys agro-industriels a proposé le 5 juillet dernier un règlement qui, s'il était appliqué, irait à l'encontre des décisions de justice de la Cour de justice de l'Union Européenne, de traités internationaux et du principe de précaution.

La Chambre d'Agriculture du Jura,

DÉLIBÉRANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

CONSIDERANT QUE :

- La distinction en deux catégories des OGM/NTG n'est basée sur aucun consensus scientifique.
- Une plante OGM/NTG ne sera jamais identique à une plante issue de sélection traditionnelle, c'est pourquoi il est indispensable d'évaluer ces plantes au cas par cas car seule la description numérique ou moléculaire de la modification génétique revendiquée peut être similaire, mais pas la plante entière avec toutes les modifications génétiques non intentionnelles résultant des multiples techniques utilisées.
- Le modèle économique de ces semences OGM/NTG est basé sur le dépôt de centaines de brevets ;
- La portée de ces brevets s'étend à toutes les plantes contenant l'information génétique brevetée et exprimant la fonction décrite dans le brevet quel que soit leur procédé d'obtention. Ce règlement permettra ainsi à 5 multinationales de s'accaparer la totalité des semences de la planète au détriment des droits des paysans et des semenciers traditionnels qui constituent l'écrasante majorité des entreprises semencières françaises et européennes ;
- Ce règlement va à l'encontre du protocole de Carthagène sur la biosécurité qui précise que les organismes vivants modifiés (dont font partie les OGM/NTG) doivent faire l'objet d'une évaluation au cas par cas. Or le règlement exempt les OGM/NTG de catégorie 1 de toute évaluation des risques ;
- L'absence totale de prise en compte des risques liés à la dissémination, l'exemption des obligations d'étiquetage et de traçabilité, la perte de liberté de choix qui en résulte et l'absence d'évaluation des risques sont contraires au principe de précaution pourtant inscrit dans le traité de l'Union européenne et vont à l'encontre des décisions prises dans les cahiers des charges des labels de qualité dans l'alimentation que sont ceux de nos AOP fromagères ainsi que des filières AB. PAR CONSÉQUENT, l'impact sur nos systèmes agricoles serait démesuré et les conséquences catastrophiques. La question de l'extension de la portée des brevets aux plantes contenant naturellement ou par des techniques traditionnelles d'obtention de l'information génétique brevetée est centrale. Les paysan.nes et semenciers intermédiaires ne pouvant pas analyser les séquences génétiques de leurs plantes n'auront plus les moyens de prouver que leurs semences possédaient déjà la séquence brevetée avant la revendication du brevet et perdront ainsi le droit de les utiliser.

DEMANDE :

- Le respect des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et l'application de la directive 2001/18 pour les OGM/NTG ;
- Le rejet de la proposition de règlement sur le NTG par le gouvernement français ;

- La fin des mensonges véhiculés par la Commission européenne et le gouvernement français. Les plantes NTG ne sont en aucun cas identiques à celles sélectionnées traditionnellement, un séquençage génétique complet mettant en lumière les modifications génétiques non-désirées, dites « hors-cibles », qui constituent une signature incontestable des techniques génomiques utilisées. »

Monsieur François Lavrut

Merci. Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent intervenir dans la salle avant que je mette la motion aux voix ?

Monsieur Christophe Buchet

Bonjour à tous. Je vais faire une réponse politique. Je ne vais pas dire que la motion est aussi compliquée que le budget de la Chambre, mais c'est vraiment technique. Ce qui me gêne, dans le fond, c'est qu'il y a tout de même des progrès scientifiques et il est important que l'agriculture et tout ce qui concerne la production végétale n'y échappent pas. Demain, ce sont effectivement des enjeux de faim dans le monde, des enjeux de baisse des produits phytosanitaires. C'est notre capacité, demain, à pouvoir aussi continuer à produire sur nos secteurs du colza, de la moutarde ou encore avoir des plantes qui soient un peu moins gourmandes en eau. Dans ce cadre, je pense qu'on ne peut pas dénigrer tout ce qui est progrès scientifique et avancées dans les technologies. Je dénonce cela comme nous dénonçons les saccages que vous pouvez réaliser sur certaines stations qui expérimentent. Je trouve cela vraiment dommageable. Il y a assez d'ONG²⁸ qui souhaitent sauver la planète. Je trouve qu'en tant qu'agriculteurs, nous y contribuons aussi, mais mon rôle syndical est aussi de défendre les paysans qui utilisent des produits, qui utilisent des semences. Ces produits utilisés font l'objet d'évaluations scientifiques à partir du moment où ils sont sur le marché. Dans ce cadre, j'estime que notre rôle est de faire confiance à la science, tout simplement. Il y a des firmes scientifiques qui statuent, qui donnent leur avis. On peut voir quelquefois qu'elles ne sont pas toutes d'accord, toujours est-il que notre rôle, c'est de leur faire confiance. Tant que la vie est là et qu'on a l'autorisation d'utiliser ces produits, même si on travaille pour avoir des pratiques plus vertueuses, je pense qu'il est important que nous puissions avoir accès à ces évolutions technologiques. J'appelle donc à rejeter votre motion.

Monsieur François Lavrut

Emmanuel Rizzi a demandé la parole.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Merci. En ce qui concerne le détail, on parle de catégorie 1. Je voudrais juste vous redonner la définition. Ce sont des produits dont les modifications peuvent apparaître naturellement ou être produites par sélection conventionnelle. C'est donc pour ces variétés-là qu'une simple déclaration suffirait. Là, c'est vraiment pour le détail. Sur le fond, je rejoins assez la position de Christophe (Buchet). Je ne vois pas comment on peut espérer maintenir une production suffisante pour nourrir tout le monde tout en réduisant les phytosanitaires et en s'adaptant suffisamment rapidement au changement climatique, notamment en ce qui concerne l'eau. Mais on peut aussi imaginer -et on en voit apparaître tous les ans- que de nouveaux ravageurs viennent mettre à mal nos productions.

²⁸ Organisations non gouvernementales

On sait qu'on n'arrivera pas à réagir assez vite avec la sélection naturelle pour faire face à tous ces problèmes. Je pense donc qu'aller contre ces nouveaux produits serait vraiment être à contresens de l'histoire.

Monsieur François Lavrut

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur Patrick Mougeot

Par rapport aux OGM et à toutes ces nouvelles technologies, je pense que c'est la recherche, c'est donc un travail de spécialistes et nous, en tant que producteurs, surtout en production végétale, si je sème du maïs avec la moindre trace d'OGM, la coopérative le refusera. On est donc coincé, on est pris en étau entre le consommateur et les transformateurs qui ne veulent pas d'OGM et nous qui ne devons pas en produire. Je pense que, dans la situation actuelle, si on veut vraiment du non-OGM, il faut interdire les importations puisqu'il n'y a pas de production en France. Au niveau de la recherche, je crois qu'elle doit travailler. C'est notre position en tant que producteurs.

Monsieur François Lavrut

Merci Patrick (Mougeot). Y a-t-il d'autres remarques ? (*néant*). Je ne ferai qu'une petite remarque qui est qu'on importe de plus en plus, hormis nos productions historiques en France qui sont le blé et le vin puisque ce sont les deux gros morceaux à l'exportation, de produits qui viennent de pays extérieurs. Pour les fruits et légumes, c'est l'Italie, l'Espagne et de plus en plus le Maroc, avec des pays qui ont des problèmes d'eau sans que ceci ne pose de problème à personne. Là, je voudrais bien qu'il y ait plus de paysans qui dénoncent ces problèmes-là. Tout ce qui est viande blanche, poulet, vient d'Amérique du Sud et de plus en plus de Pologne, avec des conditions de production qui n'ont rien à voir avec les nôtres, avec des matières actives qui sont autorisées là-bas et que nous n'avons pas le droit d'utiliser ici. Je pense que, si on veut défendre les paysans français, il ne s'agit pas de continuer à mettre des bâtons dans les roues et des contraintes administratives et environnementales. Il faut en mettre, mais il faut que ce soit les mêmes que dans les autres pays. Sinon, nous allons progressivement affaiblir notre agriculture et on joue le jeu des grosses exploitations en supprimant de plus en plus de petites exploitations ou du moins d'exploitations familiales où toute la responsabilité en termes de réglementation et de travail repose sur un seul homme, ou sur un associé ou deux. Je vais le redire dans mon intervention, il y a des points que nous avons déjà abordés et, ce qui me choque surtout, au-delà d'un point ou d'un autre, c'est comment faire, demain, pour continuer de maintenir une agriculture en France et ne pas être noyé par des produits qui arrivent d'ailleurs, avec des règles du jeu qui sont complètement différentes ? Je parle du réglementaire et de l'environnement, mais au niveau social, on a exactement le même problème avec le coût de la main-d'œuvre au Maroc ou en Pologne par rapport à la France. Je vous propose de mettre au vote cette délibération, en sachant que seuls les membres de Chambre votent. Je vous propose de voter à main levée. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient sur cette délibération ? 1 abstention. Qui est pour cette délibération ? Elle est rejetée avec 1 abstention et deux votes pour. Merci.

VOTE : 2 pour et 1 abstention
La motion pour le rejet de proposition de règlement sur
les nouvelles techniques génomiques par la Commission
européenne est rejetée

Nous passons à la seconde motion.

Monsieur Alexandre Camuset

Je vais présenter une motion sur le mode de scrutin des élections professionnelles agricoles :

« La chambre d'Agriculture du Jura,
DÉLIBÉRANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

CONSIDÉRANT :

- que les cotisants solidaires affiliés à l'ATEXA²⁹ sont définis comme agriculteurs actifs selon le décret en vigueur et sont pourtant privés de droit de vote aux élections professionnelles agricoles,
- que la prime à la liste arrivée en tête donne aujourd'hui une hégémonie trop forte à celle-ci, qui ne reflète pas les sensibilités de l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du département,
- que les modalités actuelles du scrutin professionnel n'encouragent pas au dialogue des différentes sensibilités qui représentent l'ensemble du monde agricole,
- que certains collèges n'ont pas lieu d'être pour la gouvernance du monde agricole via sa chambre consulaire,
- que la répartition du financement des syndicats agricoles représentatifs est aujourd'hui inéquitable, ne reflétant pas le poids réel des suffrages exprimés pour chacun,

DEMANDE :

- L'intégration logique des cotisants solidaires définis comme agriculteurs actifs dans le corps électoral du collège 1 des chefs d'exploitation et assimilés.
- La diminution de la prime de la liste arrivée en tête de 50 à 25% pour l'attribution des sièges du collège 1 afin de refléter plus fidèlement les sensibilités de l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du département et favoriser le dialogue entre les parties élues.
- Une répartition des financements des syndicats agricoles représentatifs basée à 100% sur leur nombre de voix respectif. »

²⁹ Assurance accidents du travail des exploitants agricoles



Motion/mode de scrutin des élections professionnelles agricoles



Confédération paysanne
du Jura

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Proposition de motion :

La chambre d'Agriculture du Jura,

DÉLIBÉRANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur

CONSIDÉRANT :

- que les cotisants solidaires affiliés à l'ATEXA sont définis comme agriculteurs actifs selon le décret en vigueur et sont pourtant privés de droit de vote aux élections professionnelles agricoles
- que la prime à la liste arrivée en tête donne aujourd'hui une hégémonie trop forte à celle-ci, qui ne reflète pas les sensibilités de l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du département
- que les modalités actuelles du scrutin professionnel n'encouragent pas au dialogue des différentes sensibilités qui représentent l'ensemble du monde agricole
- que certains collèges n'ont pas lieu d'être pour la gouvernance du monde agricole via sa chambre consulaire
- que la répartition du financement des syndicats agricoles représentatifs est aujourd'hui inéquitable, ne reflétant pas le poids réel des suffrages exprimés pour chacun



DEMANDE :

- L'intégration logique des cotisants solidaires définis comme agriculteurs actifs dans le corps électoral du collège 1 des chefs d'exploitation et assimilés.
- La diminution de la prime de la liste arrivée en tête de 50 à 25% pour l'attribution des sièges du collège 1 afin de refléter plus fidèlement les sensibilités de l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du département et favoriser le dialogue entre les parties élues.
- une répartition des financements des syndicats agricoles représentatifs basée à 100% sur leur nombre de voix respectif.

Pour la Confédération paysanne du Jura
Elise Grossiord et Alexandre Camuset

Carton **bleu** : POUR
Carton **orange** : CONTRE
Carton **crème** : ABSTENTION

Session Chambre d'agriculture du Jura 24 novembre 2023

55



Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à la délibération qu'Alexandre Camuset vient de présenter ?

Monsieur Emmanuel Rizzi

C'est juste pour être bien d'accord sur ce dont on parle. Pour l'instant, le financement des syndicats agricoles est à 75% basé sur les votes et à 25% sur le nombre d'élus. La demande qui est faite ici est de passer à 100%. Dans le même temps, il y a un projet de décret ou de modification qui viserait exactement l'inverse -et comme c'est déjà sorti, c'est donc bien dans les tuyaux- c'est-à-dire à faire passer cette répartition de 75-25 à 50-50.

En clair, cela ferait une grosse surprime pour le syndicat majoritaire, en tout cas pour la liste qui arrive en tête, qui est la FNSEA³⁰, on ne va pas se le cacher. Ce qui fait des baisses assez conséquentes pour les deux autres syndicats, entre 10 et 20% suivant les syndicats si on reprend les conditions de vote de 2019. Là, c'était pour recadrer un peu le contexte. Ce qui me gêne dans la motion, c'est surtout la partie « cotisant solidaire ». S'ils ne sont pas considérés comme des chefs d'exploitation à part entière, c'est un choix délibéré, ce n'est donc pas non plus pour qu'ils viennent diluer les voix d'autres chefs d'exploitation. C'est pour cela que je voterai contre la motion qui, pour le reste, me gêne moins. Mais cette partie « cotisants solidaires » me dérange.

Monsieur Christophe Buchet

Le vote sera plus catégorique concernant cette motion de notre côté. Les discussions sont effectivement en cours. Des premiers éléments sont sortis des discussions au niveau national. Hormis la présentation sur des répartitions, on a tout de même le souci, en ce moment, du vote de tous les retraités agricoles. Dans la première mouture, il y aurait un âge limite au vote, ce qui nous paraît tout de même un peu malhonnête vis-à-vis des retraités, quel que soit leur âge, considérant qu'ils ont aussi passé du temps, de l'investissement et beaucoup d'énergie pour faire en sorte que l'agriculture en soit là aujourd'hui. Voilà pour ce qui est des discussions au niveau national. Je vais rebondir aussi sur ce que disait Emmanuel (Rizzi) par rapport aux cotisants solidaires. Nous sommes conscients du fait qu'on parle d'agriculteurs professionnels affiliés à l'ATEXA et, à un moment donné, les votants doivent être des agriculteurs professionnels. Dans ce cadre, il ne me semble pas nécessaire d'avoir des cotisants solidaires. Concernant la répartition du financement, je ne vais pas être opposé au fait de toucher un peu plus. Entre nous, notre travail porte avant tout sur le terrain et sur la cotisation de nos adhérents. C'est bien là où nous arrivons aussi à faire reconnaître notre travail syndical, soyons clairs. Pour finir, je vais peut-être être un peu plus incisif car on sent bien votre demande d'élargir un peu la base des votants. Vous avez mené certaines actions, on se souvient tout de même de Sainte-Soline. Vous ne pouvez donc pas demander des avancées sur des élections professionnelles quand, d'un autre côté, vous allez détruire du matériel ou des installations qui appartiennent aussi à des professionnels. Pour moi, il y a une incohérence. C'est votre choix. C'est une stratégie. Nous ne pouvons que le dénoncer. Nous n'allons tout de même pas demander aux membres de « Soulèvement de la terre³¹ » de voter pour les élections Chambre. Je m'oppose donc à votre motion.

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? (*néant*). Nous avons eu une expression des trois syndicats, je vous en remercie. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui est pour cette délibération ? 2 voix pour. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 1 abstention.

VOTE : 2 pour et 1 abstention

La motion relative au mode de scrutin des élections professionnelles agricoles est rejetée

³⁰ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

³¹ Collectif écologiste français

Intervention de M. François Lavrut, président

Je passe à mon intervention, sachant que certains points ont déjà été abordés, mais comme elle est écrite, je vais rester dans le cadre. Monsieur le vice-président du Conseil départemental, Monsieur le Conseiller régional, Mesdames, Messieurs les invités, Mesdames, Messieurs les élus, chers-chères collègues. Nous venons de passer une année favorable d'un point de vue climatique : pour la vigne, nous avons une très bonne récolte, en qualité comme en quantité. La pousse de l'herbe et les conditions de récoltes ont permis de refaire des stocks de fourrage dans des conditions propices. Les cultures d'automne, comme de printemps, affichent des résultats au-dessus de la moyenne. Cependant, pour la forêt, la situation se dégrade très rapidement avec des problèmes sanitaires de plus en plus importants : les attaques de scolytes sont présentes de plus en plus haut et la chalarose décime les frênes. Philippe Lacroix en dira d'ailleurs peut-être quelques mots tout à l'heure.

Si le climat nous a été favorable cette année dans le Jura, toutes les régions de France ou du monde ne peuvent pas en dire autant. Nous assistons, impuissants, à des à-coups du climat pour ne pas dire des phénomènes climatiques extrêmes qui rendent très difficile notre métier basé sur la nature.

D'un point de vue économique, la situation est plus délicate.

Premièrement, nous avons subi l'effet ciseaux par l'achat d'intrants (fertilisants, carburants, produits phytosanitaires, semences) très chers à l'automne 2022 et avec des prix de récoltes des produits commercialisés cette année qui ont retrouvé les cours de 2020.

Deuxièmement, les consommateurs, vu la situation inflationniste, se sont mis à bouder les produits issus de l'agriculture biologique et, dans une moindre mesure, les produits locaux ou fermiers plutôt haut de gamme. Nous assistons à un retournement de situation qui va donner un gros coup de frein à la dynamique engagée par nos dirigeants et accompagnée, vulgarisée par la Chambre d'agriculture.

Nous avons mis des moyens techniques importants pour accompagner l'agriculture biologique. Il y a urgence pour structurer, organiser les filières, sécuriser des volumes avec la restauration hors-foyers (collèges, lycées, restaurants de collectivités et d'entreprises, etc.). Dans le cas contraire, la politique mise en place aura trahi bon nombre de paysans qui se sont engagés. Et je ne vous parle même pas des débats stériles permanents qui opposent les différentes manières de produire, les différents systèmes de production.

La filière Comté n'est pas épargnée, nous assistons à une stagnation de la consommation, qui oblige la filière à s'adapter et à réduire la production de 4%. Cette période de forte inflation a bousculé notre mode de gestion des exploitations avec des prix qui varient fortement. Elle perturbe également nos investissements avec l'augmentation des taux d'intérêt et des banques qui peuvent remettre en cause les projets.

À chaque fois qu'on apporte des contraintes à la production en France, qu'elles soient réglementaires, environnementales et sociales, sans s'occuper des méthodes de production dans les pays qui nous entourent (Espagne, Italie, voire Maroc), c'est de la perte de richesse pour la France et des importations en plus. L'exemple le plus flagrant, c'est le cas des fruits et légumes. Des contraintes chez nous (réduction des phytosanitaires disponibles, charges patronales, etc.) et des importations, sans clause miroir, sans contrepartie à ces contraintes. C'est la politique de l'autruche !

Nos décideurs oublient vite le rôle des paysans, celui de produire notre alimentation, d'assurer notre sécurité et notre autonomie alimentaire. Pendant la crise du Covid, ils n'avaient que ce mot à la bouche « souveraineté alimentaire », mais rien n'est fait pour nous permettre cette souveraineté. On a continué à importer des produits alimentaires, à faire produire ailleurs ce qu'on produisait ici. Un autre sujet qui est une menace pour notre élevage : le loup. Bien que le Jura ait été plutôt épargné cette année en termes d'agressions de loups sur bovins, nos voisins du Doubs ou de Saône-et-Loire ne peuvent pas en dire autant avec un nombre important d'attaques. Le prédateur s'en est pris à plusieurs reprises à des ovins sur notre département. À chaque fois, c'est un traumatisme pour l'éleveur et sa famille. C'est d'ailleurs un sujet qui a été abordé l'autre jour à l'assemblée générale de la MSA³² avec des exemples.

Le plan loup élaboré au niveau national ne répond pas à l'attente des éleveurs. Sans vouloir supprimer les loups, nous devons nous en tenir à l'objectif de population fixé dans le plan précédent. L'élevage de nos bovins à l'herbe est la richesse de nos territoires jurassiens. Et sincèrement je ne crois pas que ce soit compatible avec des meutes présentes sur notre territoire.

Après une année 2022 exceptionnelle avec plus de 90 installations aidées, 2023 connaît pratiquement la même dynamique avec 80 installations de jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA. Je veux réaffirmer ici le rôle stratégique de la Chambre d'agriculture du Jura pour l'accompagnement, le conseil aux jeunes futurs agriculteurs dans leur parcours vers l'installation, mais aussi l'accompagnement des cédants pour transmettre leur ferme. « Pour des projets viables et vivables », slogan des JA³³ qui garde tout son sens.

Depuis le 1er janvier 2023, c'est le Conseil régional en lieu et place de la DDT qui a repris la compétence des aides à l'installation, comme pour les crédits du deuxième pilier de la PAC à la demande des Régions de France. La mise en œuvre en Région de ces crédits européens est la déclinaison du PSN³⁴. Le dispositif aurait dû être opérationnel dès le début de l'année 2023. Or, aujourd'hui, seuls les dossiers de demande de DJA sont instruits, selon les règles de l'ancienne programmation. Si nous pouvons nous réjouir que les dossiers installation ne sont pas bloqués, n'oublions pas les mois difficiles passés par les équipes des Chambres d'agriculture pour faire avancer les dossiers.

Par contre, la situation pour les dossiers de modernisation est encore complètement enlisée. Les dossiers de l'ancienne programmation, ceux instruits à l'époque par la DDT, mais dont la demande de paiement intervient auprès le 31 décembre 2022, ne sont pas encore instruits par la Région. Les agriculteurs qui ont investi n'ont pas de visibilité quant au versement des aides qui leur sont dues. Pour ces dossiers, les Chambres d'agriculture ont proposé leur service à la Région pour assurer la complétude des demandes de paiement.

³² Mutualité sociale agricole

³³ Jeunes agriculteurs du Jura

³⁴ Plan stratégique national

J'ai bon espoir que cette démarche aboutisse pour que nous puissions faire avancer ces dossiers.

Pour ce qui relève de la programmation 2023-2027, nous allons passer une année blanche en 2023 sur tous les dossiers de modernisation de bâtiments, d'équipements et de gestion des effluents. Les dossiers s'accumulent. Il y aura besoin de beaucoup de bonne volonté et de beaucoup d'énergie pour rendre opérationnelles les mesures et traiter l'ensemble des dossiers.

Une nouvelle programmation est en place également pour les aides du premier pilier de la PAC, avec son lot de règles « contraintes » réglementaires (BCAE³⁵ de 1 à 8, la 2 arrivera certainement l'année prochaine, et bien sûr les éco-schemes). Je vous avoue qu'il y a de quoi s'y perdre ! Et si en plus, vous êtes en zone vulnérable, avec des cours d'eau et des ZNT³⁶, c'est un véritable casse-tête.

Les services de la Chambre ont accompagné plus de la moitié des agriculteurs, viticulteurs et apiculteurs du département, sous le pilotage de Marie-Pierre Cattet. Merci également à la bonne collaboration entre la DDT et nos services. Le travail de la Chambre d'agriculture auprès des agriculteurs permet de sécuriser leurs dossiers.

Le CSP –qu'on a passé tout à l'heure dans les lignes du budget– sera mis en place cette année à partir du 1^{er} janvier 2024. Il sera nécessaire pour renouveler son Certiphyto. Un décret devrait prochainement être publié, donnant provisoirement un délai de 12 mois pour réaliser un CSP à partir du moment où une demande de renouvellement sera faite. C'est une souplesse, mais il ne s'agit pas d'un décalage de la mise en œuvre du CSP. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture est opérationnelle pour apporter le service aux agriculteurs qui le souhaiteront. Pour les viticulteurs jurassiens, nous avons passé un accord avec la Chambre d'agriculture de Saône et Loire pour nous appuyer dans ce dispositif.

Toujours pour accompagner au mieux les agriculteurs, nous avons fait acte de candidature auprès du Conseil régional pour réaliser les conseils stratégiques sur les exploitations : il s'agit des audits performance – Agrilean, transitions, bio et bas carbone. Par ces audits, nous sommes en plein dans notre cœur de métier, avec une approche globale de l'exploitation, des compétences techniques et économiques.

Enfin, concernant le fonctionnement du réseau des chambres d'agriculture, partout en France, nous sommes montés au créneau pour alerter sur les finances des chambres d'agriculture. En effet, l'Etat nous demande d'être en première ligne sur bien des dossiers sans forcément y mettre les moyens. Pour notre part, nous avons sensibilisé les parlementaires et les services de l'Etat pour demander que l'augmentation des bases de la TATFNB (7,1% pour la loi de finances 2023) soit reversée en intégralité aux chambres d'agriculture pour assurer leurs missions. Ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce qui pourrait sortir de l'amendement serait peut-être une augmentation de 3% au mieux.

L'impôt payé par les propriétaires et les exploitants doit servir à accompagner les mutations de l'agriculture et pas à abonder les caisses de Bercy, surtout dans un contexte où on nous demande de contribuer à la richesse économique du pays en nous mettant de plus en plus de contraintes pour le faire. Je ne sais pas quelles sont nos chances d'aboutir pleinement sur ce sujet. Une solution intermédiaire semble se dessiner.

En matière de rénovation du site de la Maison des agriculteurs, à ce jour, nous avons réalisé l'ensemble du désamiantage, la mise en séparatif des réseaux d'eau et la modification du tracé des conduites en aval du site sur un terrain privé.

³⁵ Bonnes conditions agricoles et environnementales

³⁶ Zone de non-traitement

Dans le budget 2024, nous avons inscrit une tranche du projet de rénovation des bâtiments. Ce sera une grande avancée si nous réalisons ces travaux en 2024 et il en restera à prévoir pour les années à venir.

Pour conclure, je veux souligner que nous restons en phase avec notre projet stratégique défini en début de mandat. Nous répondons au COP³⁷, accord conclu entre l'Etat et Chambres d'agriculture France, avec la déclinaison des DAS³⁸ et des objectifs à atteindre.

La réorganisation des services de la Chambre d'agriculture du Jura est en place, avec des projets qui avancent : l'amélioration de nos bases de données et la mise en place d'une comptabilité analytique. La directrice et le comité de direction sont à l'œuvre pour mettre en place les leviers qui nous permettront, à nous élus, de faire des choix et des priorités, et de trouver un équilibre financier.

Je profite de cet instant pour remercier l'ensemble du personnel pour son implication dans la démarche engagée, au service de l'agriculture et des territoires jurassiens, et bien sûr de ses acteurs et en premier lieu de ses paysans.

Je tiens à remercier également l'ensemble des membres élus de la Chambre d'agriculture impliqués à mes côtés pour le bon fonctionnement et les différentes représentations de la Chambre.

J'aurai pu aborder d'autres sujets : le sanitaire, la gestion de l'eau, tant en qualité qu'en quantité, l'agrivoltaïsme qui fait toujours débat lorsqu'on en parle dans les différentes instances, la planification écologique qui sera la mission fondamentale qui sera demandée aux chambres d'agriculture par l'Etat l'année prochaine, le projet d'abattoir de Lons le Saunier dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir à plusieurs reprises avec les élus, la rentabilité des méthaniseurs, sujet que nous avons aussi pris le temps d'aborder avec le préfet, les intrusions dans les fermes, sujets de plus en plus prégnants avec les cuves à gasoil et le vol de matériels, etc., mais je laisse le soin aux uns et aux autres d'intervenir comme vous le souhaitez. Merci de votre écoute. Je vous propose à présent d'ouvrir le débat sur les différents sujets que les uns et les autres voudront aborder. Je vous remercie.

(applaudissements)

Je donne la parole à Franck David, vice-président du Département.

Monsieur Franck David

Merci Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous, les élus de la Chambre et les élus tout court, Mesdames et Messieurs. La session de la Chambre d'agriculture est toujours un moment important, où le Département se doit d'être présent. Je veux excuser ce matin mon président qui se trouve avec le président de la République et qui, sinon, serait venu. Je voudrais déjà remercier le président pour ses propos et surtout dire combien j'apprécie, au fil du temps, au fil des nombreuses années à mon actif, le partenariat que nous conduisons entre le Département du Jura et la Chambre d'agriculture, ceci sur des sujets effectivement très importants. Je pense en particulier à la transition écologique, climatique et écologique et l'évolution agricole qui doit se conduire et qui doit, au fil du temps, donner toujours plus de poids à l'action agricole en général.

³⁷ Contrat d'objectifs et de performance

³⁸ Domaines d'activités stratégiques

Il y a aussi le domaine concernant le soutien et le développement de l'agriculture biologique qui me paraît très intéressant, les actions vis-à-vis de la qualité des eaux et la protection des captages, la réponse aux enjeux de la loi EGALIM³⁹ qui est extrêmement importante à conduire, en particulier pour nos collègues, le recyclage des boues et enfin les actions vis-à-vis de « Bienvenue à la ferme » qui sont quelque chose d'important pour la vitrine que représente l'agriculture pour les populations. Je suis très souvent en réunion actuellement à propos de la qualité de l'eau. Sur Chalain, on est sur un domaine qui nous préoccupe déjà depuis pas mal de temps, mais on progresse et si on progresse, c'est aussi grâce à l'action conjuguée de la Chambre d'agriculture qui nous a permis un diagnostic sur le bassin versant, mais aussi une meilleure information et compréhension des phénomènes sur un milieu qui est très difficile. Le milieu karstique est très difficile à appréhender, mais il y a une meilleure information et compréhension de la gestion des effluents d'élevage sur ce milieu karstique parce que les teneurs en azote, phosphore et potasse de l'eau du lac de Chalain ne sont actuellement pas satisfaisantes. Il est extrêmement important de remédier par toutes les solutions possibles à ce phénomène. Vous avez vu cet été que quatre lieux de baignade étaient interdits sur la basse Loue à cause des cyanobactéries. Cela se développe évidemment à cause d'un manque de débit, ainsi que le réchauffement de l'eau. Nous travaillons là-dessus. Nous allons mettre en chantier très prochainement la zone pilote de la Loue sur Belmont, Augerans, Parcey, La Loye. C'est tout ce qu'on fait, par exemple sur l'Orain, sur les reméandrements de ces rivières qui permettent de mieux résister aux périodes d'étiage, mais aussi d'aller vers une qualité de l'eau qui devrait pouvoir s'améliorer avec tous les efforts qui sont faits, en particulier sur l'assainissement domestique. Je voulais aussi intervenir sur le sujet de la forêt qui me préoccupe beaucoup. Le président en a parlé tout à l'heure avec les différentes maladies sur les essences majeures de nos forêts que sont la chalarose du frêne ou encore les scolytes sur les conifères et les maladies sur le hêtre. Ce sont véritablement de gros soucis, mais nous devons être très prudents sur les orientations qui nous sont faites, en particulier par l'ONF⁴⁰ sur les plantations de nouvelles essences pour remédier au changement climatique et aux périodes de sécheresse. Quand je vois les choix des essences forestières qui nous sont proposés, que je connais tout de même un peu, cela me pose un peu problème et il faudra être prudent à ce niveau-là... Enfin, je vais rappeler ce qui vient d'être dit. Vous savez que le Département cofinance la modernisation agricole des bâtiments et des effluents d'élevages. C'est un sujet qui nous est très important. C'est le seul moyen que nous avons encore d'intervenir sur l'économie agricole puisque c'est un secteur qui n'est plus le nôtre en compétence. Malgré tout, lorsqu'un exploitant agricole fait le projet d'une modernisation de ses bâtiments d'élevage, l'Europe financera à 63%, en gros, et les 37% restants seront cofinancés à moitié par la Région et le Département. On oublie trop souvent que le Département finance. Nous avons des lignes budgétaires que nous reconduisons d'année en année. Nous sommes en train de préparer notre budget et nous les avons reconduites cette année, mais le retard d'instruction des dossiers est à peine supportable. Ceci évidemment pour les agriculteurs puisque ce sont les premiers concernés, mais à peine supportable aussi pour ceux qui financent parce qu'on fait des reports d'année en année de lignes budgétaires non consommées. Il y avait déjà un peu de retard à l'instruction du temps où l'Etat le faisait, mais là, le retard est extrêmement conséquent.

³⁹ Loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs et tendant à l'amélioration de l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire

⁴⁰ Office national des forêts

Je sais que les agriculteurs ont rencontré les élus régionaux à ce sujet. J'espère vivement que tout cela va pouvoir reprendre un cours normal parce que c'est extrêmement compliqué. Maintenant que j'ai parlé de tout ce qui n'allait pas, je vais parler aussi de ce qui va bien. J'étais hier en réunion avec le GDS⁴¹ du Jura, avec le président et son directeur, ainsi qu'Eva Jura. Ce qui va bien, c'est l'état sanitaire de notre ferme et de notre troupeau Jura. Je voulais donc saluer l'action extrêmement compétente et suivie dans le temps d'éradication des maladies bovines, en particulier majeures. Je pense à l'IBR⁴² et à la BVD⁴³ qui sont vraiment deux maladies en voie d'éradication. Là, tant mieux pour l'élevage jurassien qui trouve vraiment ses lettres de noblesse à exporter ses animaux. Je tenais donc à saluer l'action des agriculteurs, des éleveurs et du GDS du Jura pour ces actions. J'ai tout de même un souci avec le GDS apicole parce que vous savez qu'actuellement, nos ruches sont très fortement malmenées par le frelon asiatique qui les décime parfois. Il y a vraiment à faire pour la détection en particulier. C'est un peu trop tard maintenant, mais pour la détection automnale des nids de frelons asiatiques, pour leur destruction avant l'essaimage des futures reines pour que la saison n+1 se fasse, il y a vraiment à faire, à aider le GDS apicole à ce niveau-là. Je vous remercie pour ce moment, avec les échanges qui sont faits, les orientations qui sont données pour l'agriculture. Je sais le moment difficile que connaissent certains agriculteurs. Je sais aussi les points de vigilance que nous devons avoir vis-à-vis de l'agriculture, mais sachez que nous, les conseillers départementaux, nous sommes à vos côtés. Merci.
(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci Franck (David). Merci Monsieur le vice-président du Conseil départemental. Je ne doute pas du fait que nous avons un partenariat étroit. Je pense que nous faisons des choses importantes ensemble pour le territoire rural. Je ne reprends pas les différents points, le sanitaire étant le domaine que tu connais le mieux ! Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Rémy Guillot

Merci président. Je vais juste faire une petite intervention sur le sanitaire. Après les hommages que Franck (David) vient de rendre au GDS, je ne peux que continuer sur ses mots. Tout d'abord en matière d'IBR, comme Franck (David) l'a dit, le département du Jura est le 6^{ème} département de France à ne plus avoir de bovins positifs en IBR. Après des petits départements comme le Territoire de Belfort ou l'Ardèche, c'est un gros département d'élevage qui a réussi à assainir son cheptel de cet herpès. Merci et félicitations aux éleveurs jurassiens. Ce n'est pas un aboutissement, c'est une étape. Il faudra veiller à ne pas se recontaminer avec les bovins positifs qui restent encore en France. Une *deadline* est fixée par l'Europe en 2027 via la LSA⁴⁴ où la France doit être reconnue indemne d'IBR. La ligne est donc tracée, mais il y a encore un peu de travail pour certains sur le reste du territoire national. En BVD, nous avançons aussi très bien, très fort. Merci d'ailleurs au Département qui nous soutient par le biais du laboratoire d'analyses, avec des coûts maîtrisés sur les analyses auriculaires des deux cartilages que nous faisons à la naissance.

⁴¹ Groupement de défense sanitaire

⁴² Rhinotrachéite infectieuse bovine

⁴³ Diarrhée virale bovine

⁴⁴ Loi de santé animale

Nous sommes en phase d'allègement de cette prophylaxie puisque pour les laitiers qui n'ont plus de bovins positifs dans leur cheptel, on passe aujourd'hui à une phase de surveillance du lait de tank, donc une prophylaxie moindre, juste une surveillance. Sans rentrer dans les détails, nous avançons sereinement mais petitement, on ne met donc pas la charrue avant les bœufs. Je profite de cette tribune pour remercier à cette occasion Monsieur le préfet du département du Jura qui nous a mis un arrêté préfectoral pour la surveillance des mouvements en termes de BVD. Nous n'arrivons pas à l'avoir au niveau national en arrêté ministériel. La DGAL⁴⁵ ne nous suit pas sur ce point-là alors que certains départements de France réussissent à l'avoir en local. Donc merci à Monsieur le préfet et ses services pour cet arrêté. Il y a par contre des points négatifs dans le sanitaire, comme vous le savez. La nature ayant horreur du vide, ce sont les maladies vectorielles qui nous préoccupent le plus. Tout d'abord la MHE⁴⁶ qui arrive d'Espagne, qui fait énormément de dégâts sur le pourtour des Pyrénées et qui, après, est montée progressivement sur toute la côte atlantique. Le dernier cas recensé date d'hier par la DGAL, il monte jusqu'en Loire-Atlantique. C'est plutôt un déplacement côté océanique. Pour le moment, le côté Est est plutôt préservé malgré la petite bévue analytique des Suisses fin septembre, début octobre, qui nous ont fait un petit coup de chaud. Mais il s'agissait d'une erreur analytique. Vous voyez donc qu'en matière de sanitaire, il vaut mieux prendre toutes les précautions avant de décrypter quelque chose. Concernant la MHE, pour le moment, le Jura, donc le côté Est, est plutôt préservé. Ce serait plutôt la FCO⁴⁷, un nouveau variant du sérotype 8, qui nous préoccupe. Il a démarré sur le Massif Central, au début dans l'Aveyron. Sauf qu'il se déplace en tache d'huile. Des cheptels de l'Ain sont touchés, avec des symptômes cliniques. C'est une maladie qui touche essentiellement le système ORL⁴⁸, donc des genres de rhinites avec des aphtes sur la bouche, du mal à s'alimenter, des bêtes qui sont très fiévreuses. Nous préconisons aux agriculteurs de mettre en place une vaccination avec leur vétérinaire. Normalement, il y a du vaccin, pas en grande quantité, mais normalement suffisamment pour vacciner. Donc une préconisation vaccinale à envisager avec son vétérinaire, d'autant plus qu'un autre sérotype de FCO arrive du côté du Nord, c'est la FCO 3 qui descend des Pays Bas. La Belgique est touchée, une partie de l'Allemagne également. La semaine dernière, la Grande Bretagne était touchée. Cela a donc traversé la Manche. Vous voyez que nous serons donc peut-être pris entre trois feux : la MHE d'un côté, la FCO sérotype 8 au milieu et la FCO 3 qui descend du Nord. Nous avons donc encore du travail à venir au niveau sanitaire ! Merci.

Monsieur François Lavrut

Merci Rémy (Guillot).

Monsieur Franck David

La FCO est une maladie humaine aussi. C'est une maladie zoonotique, donc elle se transmet à l'homme.

Monsieur Frédéric Perrot

Je vais revenir sur le CSP. Je me demande vraiment à quoi il sert.

⁴⁵ Direction générale de l'alimentation

⁴⁶ Maladie hémorragique et épisodique

⁴⁷ Fièvre catarrhale ovine

⁴⁸ Otorhinolaryngologique

Tu as bien fait de ne pas mettre trop au budget de la Chambre en prévisionnel là-dessus, mais j'espère tout de même qu'il y aura un sursaut des députés qui vont comprendre. Des députés de différents bords ont déjà travaillé dessus pour dire que cela ne servait strictement à rien puisque les gens sont tout de même en capacité. C'est donc encore un coût supplémentaire pour l'agriculture et c'est toujours pareil, les taxes augmentent à chaque fois qu'on achète des produits phytosanitaires, avec la taxe sur les activités polluantes. Après, il est facile de dire que l'activité ne régresse pas. En termes de volume, elle diminue, mais en termes de prix, comme la matière active et la taxe augmentent, on est toujours sur des considérations économiques supérieures. Ce qui fait dire qu'il faut un CSP. Mais là, on marche sur la tête. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'y a pas un seul paysan qui félicite ceux qui ont pensé « CSP » ou qui félicitent ceux qui mettent cela en place soi-disant pour que cela marche demain. J'espère donc de tout cœur que d'ici un an, on n'en entendra plus parler. Un autre point très négatif à l'attention du conseiller régional qui est présent, même si je ne sais pas de quel bord politique il est. Il est vraiment impensable d'en arriver à la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Pour avoir téléphoné à Philippe Prost encore hier, sachant que c'est lui qui est chargé de faire les dossiers, il n'y a toujours pas d'ouverture, aujourd'hui, donc fin de l'année 2023, du nouvel appel à projets du Conseil régional. Il ne fait donc que téléphoner aux agriculteurs pour leur dire qu'il repousse les dossiers. Dans quel monde sommes-nous ? Nous serions en Rhône-Alpes, ce serait bien mieux. Il y a des choix politiques qui ont été faits par la présidente, historiquement, au moment des élections, et aujourd'hui, c'est nous qui le payons. Elle doit assumer et elle doit se dépêcher de faire ce qu'il faut. Je voulais également aborder un point dont on n'a pas trop parlé ce matin parce que c'est vrai qu'en zone AOC⁴⁹, pour l'instant, ça tient encore en termes de volume d'animaux. Mais il faut tout de même avoir en tête que le cheptel français de bovins chute tout le temps. Les abattages diminuent également. C'est donc le cas, que ce soit pour le secteur animal allaitant ou pour le secteur animal laitier. Il est vrai qu'on peut s'interroger sur la rentabilité par rapport au temps de travail nécessaire. On a du mal à trouver des jeunes qui veulent encore continuer dans une activité animale consommatrice de temps, avec une rentabilité qui interroge. Mais quelque part, si on abandonne les bovins dans des départements comme celui du Jura, on sait ce qu'il adviendra après et ce ne sera pas aussi réjouissant que cela. Le tout céréales ou les grandes cultures se font sur des terrains plus compliqués, plus difficiles. C'est donc tout sauf une solution pérenne pour l'avenir. Enfin, je vois mes collègues amis ou concurrents de la Confédération paysanne devant moi ; ils ne parlent pas du problème de l'eau en ce moment. Mais que fait-on de l'excès d'eau ? Je ne parle pas que du Pas de Calais, je parle aussi de chez nous. J'ai des tas de parcelles qui ont été inondées ; on s'en fout ! Heureusement que les agriculteurs sont là pour supporter cela. Quand il s'agit de détruire des bassines qu'on remplit avec de l'eau qui est en excédent, on fait des manifestations, on casse, mais là, on n'entend plus personne... Je voulais donc alerter sur des comportements tout de même incroyablement nuls par rapport à l'évolution agricole. Nous allons en effet sur des années de plus en plus sèches, il faut donc aussi trouver des solutions. Je m'arrêterai là.

⁴⁹ Zone d'appellation contrôlée

Monsieur François Lavrut

Merci Fred (Frédéric Perrot). Concernant le CSP, la Chambre d'agriculture a une mission qui lui a été donnée par l'Etat ; il s'agit de mettre le dispositif en place et répondre au maximum à la demande des agriculteurs quand ils vont arriver venir prendre rendez-vous. Nous avons déjà pu avoir un décalage, mais faisons attention car, en général, quand l'Etat a décidé quelque chose, on peut changer de bord mais cela ne change rien, la machine avance. On l'a vu sur le sanitaire. L'agriculteur qui n'a pas la visite sanitaire sur son exploitation ne peut pas acheter de médicaments. On est à peu près dans le même cas sur les phytosanitaires actuellement. La Chambre d'agriculture met en place le dispositif pour que si, demain, les agriculteurs ont besoin de CSP, nous soyons en capacité de les faire. La souplesse qui a été donnée disant qu'une fois que vous avez pris rendez-vous, vous pouvez revalider votre Certiphyo, cela ne repousse pas le CSP, mais cela permet de donner de la souplesse au dispositif pour qu'aucun agriculteur du département ne se trouve dans une impasse -ce que je souhaite-. C'est simplement ce que la Chambre d'agriculture a mis en place.

Monsieur Philippe Lacroix

Je serai très bref parce que c'est vraiment nécessaire. Je suis du CNPF⁵⁰, je représente les propriétaires privés forestiers. Je voudrais juste rappeler que la forêt, c'est 46% de la surface du département, dont la moitié en forêt privée. Les problèmes de scolytes ont été évoqués. Ils sont aussi forts cette année qu'ils l'ont été l'année dernière. On a parlé tout à l'heure d'une augmentation de la TATFNB. Pour nous, le prix de vente des bois scolytés a été divisé par 5 ou 6, d'autant que les scieries arrivent à ne plus les acheter tellement il y a de bois sur le marché. C'est donc un problème vraiment très sensible pour les propriétaires et effectivement, avoir en plus les impôts qui augmentent à ce moment-là est un peu difficile... Au niveau de la Chambre, on a retrouvé l'effectif en début d'année 2023 pour l'ADEFOR. Là, cela a été un point positif parce qu'en 2022, il a manqué une personne. C'est donc très bien. Pour améliorer la forêt, il nous faut des dessertes supplémentaires et là, malheureusement, l'ADEFOR est vraiment bloquée. D'autant plus que, plus on va vers l'avant, plus il faut faire de la sylviculture pied à pied, ce qui veut dire accéder facilement dans les parcelles. Comme cela a été évoqué par Monsieur David, de nombreux dossiers sont bloqués pour l'agriculture, mais aussi, au niveau des instructions, pour la forêt. D'autant que nous avons également des blocages, par exemple avec FNE⁵¹ et la LPO⁵² qui sont actuellement au tribunal sur un dossier. Ce sont là des problèmes qu'il faut faire avancer rapidement. Je veux aussi dire que les propriétaires privés regrettent de ne pas avoir été conviés à la venue du président de la République aujourd'hui. Je crois que c'est surtout axé sur l'éducation, donc vis-à-vis des enfants et de l'incendie. Mais les incendies, c'est aussi pour les forêts privées... À ce propos, je voudrais juste dire que les services écosystémiques de la forêt sont très importants. Ils le sont de plus en plus. Il y a évidemment la production d'oxygène qui transforme le gaz carbonique par la photosynthèse, mais il y a aussi le stockage du carbone, à la fois dans le bois mais aussi dans le sol. C'est la moitié dans le sol et la moitié dans le bois. Il y a l'eau verte qui nourrit les arbres et qui réduit les températures par l'évapotranspiration.

⁵⁰ Centre national de la propriété forestière

⁵¹ France Nature Environnement

⁵² Ligue de protection des oiseaux

Mais il y a aussi l'eau bleue, c'est-à-dire le filtrage de l'eau pour les eaux de source et aussi la biodiversité avec toutes ces bestioles qui sont dans les bois morts et dans les bois vivants, avec tous les oiseaux, donc tout le cycle de ces animaux. A l'avenir, j'espère que les propriétaires privés et la forêt ne seront pas mis de côté lors de la venue d'un président de la République. Je vous remercie.

Monsieur François Lavrut

Merci Philippe (Lacroix). Merci pour ton intervention lors de ta première assemblée au sein de la session. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Philippe Cornu

Je vais parler rapidement des JA. On a un conseiller régional qui est là. C'est malheureusement toujours les mêmes qui viennent nous écouter. Les autres brillent un peu par leur absence, ce qui est regrettable. Comme l'a dit François (Lavrut), pour la fin de la programmation RDR3⁵³ au niveau de l'instruction et plutôt au niveau du paiement, il y a du mieux. Au début de l'année, cela a été très compliqué. Il y a tout de même un petit « mais » qui est que la régionalisation ne rime pas avec harmonisation quant à l'instruction des dossiers puisqu'il y a de grosses différences entre les départements selon les instructeurs et les instructrices suivant la façon dont ils appréhendent les choses. Certains font leur travail avec plus ou moins de zèle concernant l'instruction des dossiers. Je veux saluer le travail qui est fait par le service installation. Avec Frédéric (Demarest), nous sommes régulièrement en contact, mais le travail est fait : 90 dossiers l'année dernière, 80 cette année, avec parfois aussi le zèle des instructeurs qui ne facilite pas le travail. Il y a une grosse inquiétude pour l'année prochaine avec le changement de programmation. On passe en RDR4 au mois de mai. On ne sait pas. C'est le brouillard. On ne sait pas trop où on va. On ne connaît pas les dates des commissions, ce qui pose un sérieux problème. Je vais rapidement parler du loup. On a fait une soirée dernièrement pour informer les éleveurs sur le massif. Au niveau départemental, ça se passe très bien. Un peu plus haut, c'est plus compliqué. On devait avoir la présence du préfet coordinateur Celet au comice de Mouthe où j'étais présent. François (Lavrut) m'avait demandé de représenter la Chambre. On a malheureusement appris, un quart d'heure avant, que le préfet ne se déplacerait pas. Ce qui fait toujours plaisir lorsqu'on est agriculteur et qu'on s'organise et qu'on est laissé sur le carreau de cette façon. On voit l'intérêt que portent l'Etat et ses représentants au monde agricole... Pour terminer, on arrive sur les fêtes de fin d'année. Je vais vous donner rendez-vous le 16 décembre à la fête de l'agriculture à Molpré.

Monsieur François Lavrut

Merci Philippe (Cornu). Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Poncet a demandé la parole.

Monsieur Frédéric Poncet

Bonjour à toutes et à tous. Je vous prie de m'excuser de vous tourner le dos. Je voudrais tout d'abord vous remercier de nous avoir invités à ces travaux de session. J'ai bien compris que pour l'année 2024, vous étiez sur un budget prudentiel et je pense que nous sommes toutes et tous, dans nos collectivités, dans nos instances, dans les exploitations, dans nos entreprises, sur des budgets comme celui-ci.

⁵³ Règlement de développement rural européen

Il ne doit néanmoins pas nous faire perdre le sens de ce que nous devons faire ensemble. Je pense que dans les enjeux, notamment de changement climatique que nous vivons, l'agriculture reste en première ligne et va le rester. Je pense que c'est surtout ce qui doit nous animer. J'ai compris que la Région montait en puissance sur certains dossiers, je pense notamment à tout ce qui est diagnostic carbone, stratégie. C'est plutôt bien. Elle est plutôt en recul sur votre projet « expérimentation ». Je ne le connais pas, mais nous pourrions en parler. Je veux aussi vous dire que sur l'année 2024, la Région va essayer d'impulser un sujet sur lequel je pense que nous n'aurons pas de difficulté à travailler ensemble, j'entends sur le champ régional, c'est le plan viande-engraissement, ainsi que la réflexion autour et avec la profession sur le lait hors AOP et les nouvelles mesures d'empêchement de déconversion du bio. On a dit que c'était aussi un pan important à accompagner. Un mot bien sûr sur le FEADER⁵⁴ parce que c'est ce qui nous préoccupe et nous anime tous aujourd'hui. Nous avons eu un temps d'échange début novembre au GAEC⁵⁵ Party. C'était très bien parce que cela nous a vraiment permis de nous écouter et de démontrer que la volonté, aujourd'hui, était bien de sortir par le haut de cette situation. Je sais que la présidente de Région a proposé un plan d'action où les Chambres d'agriculture ont leur part. Je crois qu'on a commencé à conventionner. Tout cela pour dire qu'il est important de sortir du constat pour aller plutôt sur ces actions qui vont permettre de faire sortir ces dossiers, tous ces dossiers qui sont attendus. On est à peu près d'accord sur la DJA et c'est important. On a vu qu'il fallait continuer à accompagner l'élan d'installations. Il est en effet assez remarquable de pratiquement doubler sur une année le nombre d'installations. Cela dit des choses sur, malgré la difficulté que peut vivre la profession agricole, la volonté des personnes de pouvoir s'installer. Derrière, il y a aussi les personnes qui peuvent transmettre leur bien et c'est hyper important. Sur le reste des dossiers, notamment de modernisation, je pense que le plan d'action que la présidente propose aujourd'hui, où les Chambres d'agriculture ont leur place, va nous permettre de sortir vers le haut de tout cela parce que ce qui est important, c'est que les porteurs de projets, les exploitants aient effectivement des réponses à leur projet de modernisation et d'investissement. Merci.

Monsieur François Lavrut

Merci déjà pour votre présence aujourd'hui. Le rôle que les Chambres peuvent jouer, c'est uniquement pour dépatouiller les dossiers qui ont été déposés avant le 31 décembre 2022. Nous avons un travail énorme avec toute la nouvelle programmation, que ce soit la nouvelle DJA au mois de mai 2024 et la nouvelle programmation modernisation-investissement, comme le disait Frédéric Perrot tout à l'heure. Pour le moment, on est à 11 mois du départ du lancement du RDR4 et on ne peut toujours pas déposer une demande de subvention à ce jour. Se parler aide déjà à se comprendre et après, prenons les bons leviers techniques pour y arriver.

Monsieur Christophe Buchet

Je dois vous dire que nous avons prévu une petite animation syndicale en direction des représentants de l'Etat et notamment du préfet s'il avait été présent.

⁵⁴ Fonds européen agricole pour le développement rural

⁵⁵ Groupement agricole d'exploitation en commun

Nous allons profiter du fait que nous ayons le président de la République et des ministres pour les interpeller, avec le sentiment, comme ont pu le dire François (Lavrut) ou Fred (Frédéric Perrot) en reprenant ce slogan, qu'on « marche sur la tête ». Vous avez certainement pu voir, dans le département ou dans d'autres, que les panneaux d'entrée de village avaient été retournés. C'est quelque chose de symbolique pour dire que les agriculteurs ont vraiment besoin d'une vraie ambition en matière d'agriculture par les pouvoirs publics. Quand on dit qu'on « marche sur la tête », c'est qu'au-delà du fait que nous ayons un ministre de l'agriculture qui est également ministre de la souveraineté alimentaire, du fait que le président de la République a aussi parlé de souveraineté alimentaire, on a le sentiment que, par rapport aux paroles, les actes sont complètement contradictoires. Fred (Frédéric Perrot) a parlé de la taxation supplémentaire. Il y a des accords commerciaux pour lesquels les produits agricoles sont encore des monnaies d'échange. Il y a le fait qu'on a du mal à avancer sur les clauses miroirs et le fait que les produits qui viennent de l'extérieur doivent être produits dans les mêmes conditions que ceux qui le sont en France, avec un empilement de normes qui devient tout de même de plus en plus insupportable pour les exploitants agricoles. Nous nous inscrivons donc dans une démarche nationale qui consiste à dire stop. On sait qu'il y a des zonages qui sont encore en train de se travailler. C'est encore de la mise sous cloche supplémentaire qui va faire qu'en termes de production, on régresse forcément. Et si on régresse en termes de production, cela veut dire qu'on va augmenter encore en matière d'importations. Comme François (Lavrut) le disait, ce sont des produits qui viennent essentiellement de l'extérieur, produits dans des conditions qui ne sont pas du tout les nôtres. Nous voulions donc mettre cette action en avant pour dire notre ras-le-bol et que nous souhaitons avant tout une vraie ambition pour l'agriculture française. Cela fait maintenant un petit moment que les agriculteurs se sont mis en ordre de marche pour relever les défis des transitions qui les attendent et nous avons encore besoin de soutien et d'une vraie ambition de ce côté-là.

Monsieur François Lavrut

Merci Christophe (Buchet). Monsieur le directeur adjoint de la DDT, vous allez conclure la séance. Je vous propose d'arrêter les interventions et de passer la parole à Jean-Christophe Cholley.

Clôture par M. le directeur de la DDT, représentant le préfet du Jura

Monsieur Jean-Christophe Cholley

Je vais m'astreindre à être le plus court possible ! Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, comme cela a été dit à plusieurs reprises, je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais je vous prie tout d'abord d'excuser Monsieur le préfet qui n'a pas pu se joindre à nous et à vos échanges alors qu'il le fait traditionnellement, ceci pour les raisons qui ont été évoquées, en l'occurrence la visite à laquelle nous n'allons pas tarder à le rejoindre. Il vous remercie pour l'invitation et il m'a chargé de le représenter. Monsieur le président, vous avez commencé votre intervention en vous félicitant d'une année climatique 2023 moins mauvaise que les précédentes.

Monsieur François Lavrut

Et même bonne !

Monsieur Jean-Christophe Cholley

Je préfère que ce soit vous qui le disiez plutôt que moi, mais on souscrit à « même bonne ». Par rapport à cela, on peut s'en féliciter, il ne faudrait cependant pas avoir la mémoire courte et il faut rester vigilant. J'en profite donc, puisque c'est plus facile d'en parler quand on a eu une bonne année, pour réinsister sur l'importance de l'assurance récolte et la mise en place de l'ISN⁵⁶. A ce sujet, je dois vous informer, même si cela a été un aléa très limité à l'arboriculture, que le Jura a obtenu la validation de la reconnaissance au titre de l'ISN, donc de cette indemnité, du gel d'avril dernier, donc du gel d'avril 2023 sur cette culture. Ceci n'a pas forcément concerné beaucoup d'exploitations, mais on voulait vous en faire le retour. Nous avons cet outil qui est tout neuf ; nous avons été précurseurs dans le Jura pour en faire bénéficier nos exploitants jurassiens. Par ailleurs et toujours sur cette question climatique, à la suite des fortes intempéries d'octobre, certains ont pu rencontrer des difficultés pour respecter les règles de conditionnalité de la PAC. Là encore, nous avons demandé et obtenu la reconnaissance de la situation exceptionnelle par rapport à l'humidité des sols. C'était un point important pour bien reconnaître et mettre en adéquation ce qu'on applique collectivement comme règle avec ce qu'on observe sur le terrain comme contraintes. Là, c'est pour tout ce qui est climat. Les contraintes peuvent également venir de la situation économique et du caractère d'inflation qu'on connaît tous actuellement. Vous avez rappelé, Monsieur le président, le travail qui est à faire -et cela a été rappelé également au niveau du Conseil départemental- pour promouvoir les filières et atteindre les objectifs d'EGALIM, notamment en matière d'approvisionnement. C'est un point qui est important, sur lequel les services de l'État travaillent et accompagnent également les collectivités et la filière.

⁵⁶ Indemnité de solidarité nationale

Nous serons toujours à vos côtés pour travailler là-dessus, à l'instar de notre récente participation -et nous vous en remercions- à une table ronde que vous aviez organisée autour de la filière lait bio. Pour l'instant, j'ai parlé du contexte extérieur, climatique, économique. 2023 a aussi été l'année, pour nous, services de l'Etat et pour vous, donc pour nous collectivement, de la nouvelle programmation de la PAC. Qui dit nouvelle programmation, dit souvent complexité accrue et potentiellement mise en paiement des premiers acomptes parfois délicate, différée. Là, pour reprendre votre terme « différé », à ce stade -et je parle sous le contrôle de Mehdi Saussi El Alaoui-, 97,5 % des exploitants ont déjà pu percevoir un acompte. Mais je préfère regarder combien il y en a encore à accompagner, c'est-à-dire environ 40 exploitants dans le Jura, avec qui nous avons pris des contacts et que nous accompagnons pour faire sortir au plus vite le premier acompte ; 100% est en effet plus simple à expliquer que 97,5. Merci Mehdi (Saussi El Alaoui). Merci aussi à l'équipe car c'est un gros travail collectif qui a pu être fait. Enfin -cela a été dit à de multiples reprises-, la question de la disponibilité et du travail partenarial que l'on peut avoir, sachant qu'il n'y a que comme cela que ça peut fonctionner. Le préfet de département attache une importance particulière à ce que ses services soient au plus proche des acteurs locaux. S'il y a des services départementaux, c'est en effet justement pour être à vos côtés, à la fois pour savoir précisément ce qui se passe sur le terrain et pour pouvoir expliciter. Dans ce cadre-là, notre rôle, le rôle des équipes, notamment de la DDT, est d'être avec vous sur le terrain. Quand je dis « avec vous », cela me permet de parler des réunions d'information qui ont pu être organisées. Vous les avez citées, soit sur la réglementation « zone nitrate » en début d'année, soit au fil de l'année sur la nouvelle PAC et les questions de conditionnalités qui ont aussi été évoquées. On ne méconnaît pas la complexité, mais au niveau local, ce qu'on peut faire, c'est tout faire pour que ce soit le plus explicite et le plus compris possible par l'accompagnement que l'on peut en faire. C'est un point qui est vraiment important pour nous et je prends vraiment pour les équipes -on retransmettra- les remerciements que vous avez formulés sur les constats de bons échanges au niveau départemental. Pour conclure, vous avez cité -dans plusieurs interventions- la question du changement climatique, de l'inflation, donc tout ce contexte changeant. Vous avez noté le fait que vous aviez bien identifié, sur votre feuille de route 2024, le chantier de planification écologique. Tant mieux parce que nous l'avons également identifié collectivement et nous avons bien l'intention de travailler avec vous. On avait ce matin une visioconférence entre 8 heures et 9 heures avec Monsieur le préfet au niveau régional sur le sujet. Ce qui me permet de dire aussi qu'il est bien prévu d'embarquer l'ensemble des acteurs. On n'oubliera pas les acteurs forestiers puisqu'on a tout de même une bonne partie de notre surface forestière qui est privée. Vous avez cité toutes les aménités apportées par la forêt. Nous ne les méconnaissons pas. J'ai eu l'impression de le réentendre lorsque vous avez abordé certains points ce matin. Quelque part, soyez donc rassurés et pleinement convaincus de notre envie collective d'avancer avec vous sur ce chantier qui est un chantier intégrateur puisqu'il recoupe l'ensemble de nos axes de travail. N'hésitez pas, nous sommes à côté, vous savez où nous trouver. Mehdi (Saussi El Alaoui) et son équipe sont toujours à disposition, ainsi que Monsieur le préfet, Nicolas Fourrier et moi. N'hésitez donc pas à nous contacter pour toute question, tout dossier, comme nous le faisons actuellement parce que c'est quelque part ce qui est indispensable. C'est exigeant pour nous, mais c'est indispensable pour que nous soyons tous au bénéfice de l'agriculture jurassienne.

On termine souvent comme cela, mais ce serait méconnaître l'agriculture jurassienne qui est au bénéfice de nous tous, des Jurassiens et même au-delà puisqu'il y a de l'export. Voilà le mot de conclusion : n'hésitez pas, vous savez où nous trouver. On est ravi et on est là pour continuer à expliciter et travailler avec vous.

Monsieur François Lavrut

Merci Monsieur Cholley. J'ai bien entendu la complétude entre l'administration et la Chambre d'agriculture pour essayer de trouver des solutions, accompagner et expliquer la réglementation, pour accompagner les agriculteurs du département. Il y a encore des nouveaux chantiers, dont la planification écologique. J'aime regarder le chemin déjà parcouru, avec les captages dans le Jura, tous les captages prioritaires que nous avons empoignés, que la Chambre d'agriculture a animés. Il y a quelques petits problèmes de qualité, mais globalement, par rapport à ce qu'on peut voir dans d'autres départements ou dans le sud de la France, les agriculteurs, les paysans ont déjà réalisé un travail colossal et il ne faut pas l'oublier. Bien souvent –et on le ressentait dans les propos de Frédéric Perrot-, on dit qu'on nous en demande toujours plus et on aurait tendance à baisser les bras. Mais le but n'est pas que les agriculteurs quittent la terre et changent de métier. Le but, c'est qu'ils puissent passer les caps, rester paysans et vivre de leur métier. Je rappelle la fête de l'agriculture, comme Philippe (Cornu) l'a dit, qui est toujours un moment assez convivial et important, avec le concours départemental de pointage le 16 décembre à Molpré. Je dois vous dire que je vais recevoir une médaille au nom de tous les agriculteurs qui ont travaillé spontanément sur les incendies à partir du moment où on a fait un appel au peuple, c'est donc plutôt les réseaux syndicaux, les CUMA et l'élevage. On avait activé ces réseaux-là. Il y avait plutôt trois fois plus de tracteurs que de besoin sur les feux des incendies en 2022. Je vais donc, en tant que président de Chambre d'agriculture, recevoir la médaille de la sécurité intérieure, médaille qui me sera remise. Ce que je veux tout de même préciser ici, c'est que je la dédie à tous les agriculteurs qui se sont impliqués, soit avec leur tracteur, soit sur l'organisation cette semaine-là sur les incendies. Sachant qu'à part avoir coordonné quelques actions au téléphone, je n'étais pas sur le terrain. Merci à vous et sachez que je la dédie à tous ceux qui se sont investis. Voilà un an que nous travaillons, avec Monsieur le préfet, sur une organisation opérationnelle si ceci devait se renouveler. Nous attendons un essai à blanc pour voir si le dispositif que nous avons mis en place fonctionne. Mais comme le dit Monsieur le préfet, on n'a pas le droit à l'oubli, donc préparons-nous puisque cela peut arriver un jour. Je voudrais dédier cette médaille à l'ensemble de ceux qui se sont investis, sachant que je vais la recevoir en tant que Président de Chambre. Je laisse la parole à Estelle (Wurpillot) pour vous préciser le lieu du repas.

Merci à vous, bonne fin de journée et bon déjeuner sachant que je ne pourrai pas vous accompagner.

Madame Estelle Wurpillot

Rendez-vous au restaurant « Le Rouget de Lisle », 9 avenue Jean Moulin. Vous pouvez vous stationner avenue de la Marseillaise, derrière le nouvel hôtel, ou sur le parking en face des cinémas.

- : - : - : - : - : - : -

(l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 37)